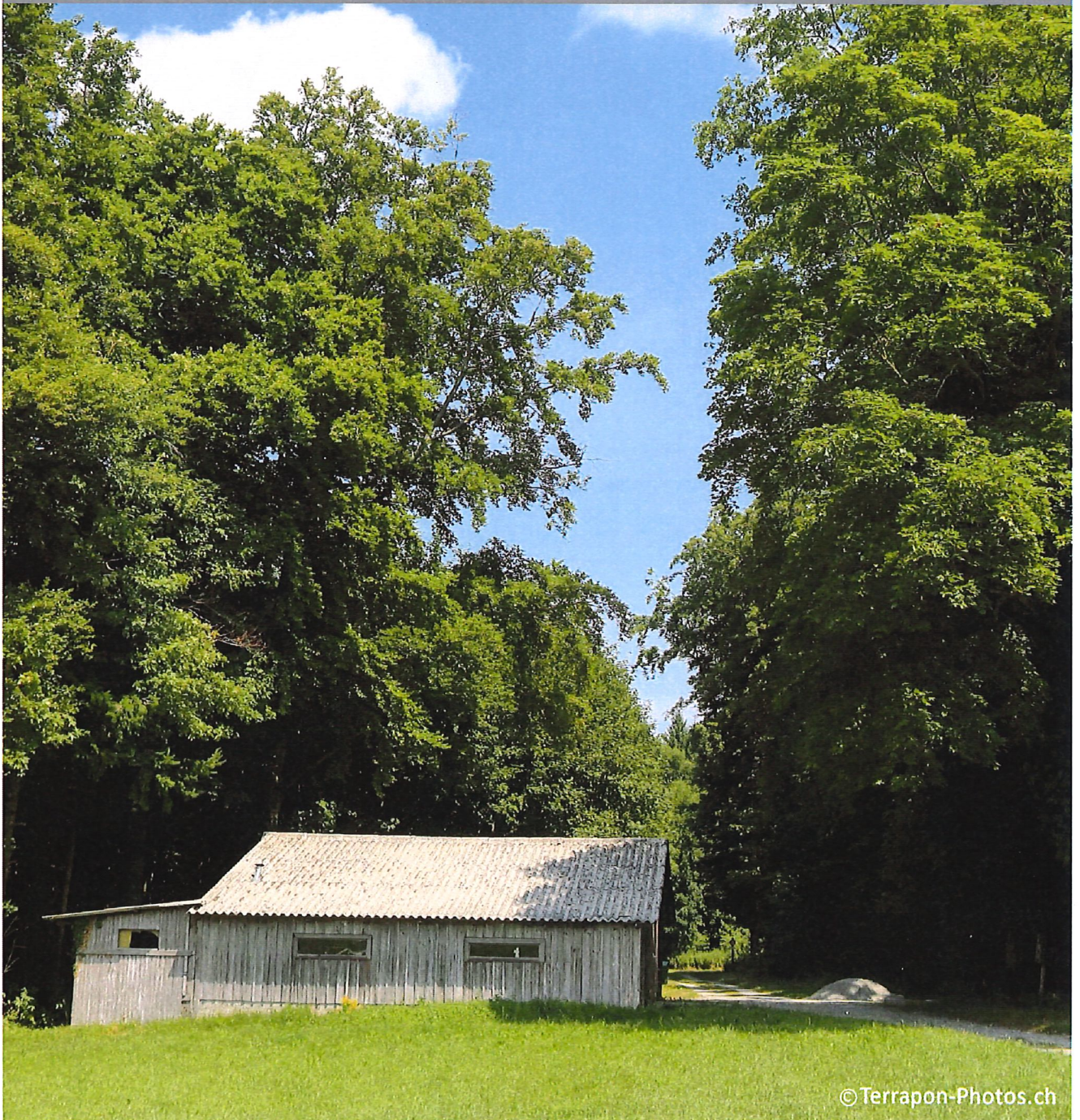




www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



©Terrapon-Photos.ch

AVRIL 2022

Dans son livre intitulé *Sapiens : Une brève histoire de l'humanité*, Yuval Noah Harari formule l'énoncé suivant : « Il n'y a pas de dieux dans l'univers, pas de nations, pas d'argent, pas de droits de l'homme, ni lois ni justice hors de l'imagination des êtres humains ».

Les événements de l'Histoire nous montrent bien comment cet imaginaire et les constructions sociales qui en découlent peuvent être exploités à des fins sombres et dramatiques. Le paysage contemporain de la scène politique mondiale nous en dresse un funeste tableau : nationalismes vaseux, technologies à outrance, clivages sociaux grandissants, égos surdimensionnés, rejet de la différence, politiques migratoires restrictives, portes ouvertes sans concession à la mobilité des capitaux...

Les hymnes, les chants, les symboles et les traditions culturelles ou religieuses qui dressent le contour de nos sociétés sont étroitement reliés à nos conceptions des nationalismes. Ces mêmes hymnes, chants, symboles et traditions peuvent être exploités pour justifier l'annexion de certaines régions d'un pays. Le tableau ukrainien, tristement actuel, le montre bien, même si on ne peut réduire ce conflit à ces quelques éléments. Cet événement tragique n'est bien malheureusement pas isolé : l'invasion perpétrée par Israël au sein des territoires palestiniens, les génocides qui traversent le monde et les époques ; actuellement, celui de la minorité musulmane des Ouïghours en Chine, de la minorité musulmane des Rohingyas en Birmanie, ou encore de la minorité chiïte des Hazaras en Afghanistan. Ces quelques exemples non-exhaustifs esquissent malheureusement la problématique de la gestion et de la conception de la différence aux niveaux politique, culturel, religieux et sociétal à travers le monde.

L'Histoire nous a aussi cependant montré comment ce même imaginaire peut être amené à perpétrer des valeurs universelles fortes et intemporelles, des hymnes, des chants, des symboles et des traditions qui exaltent la solidarité et l'humanité. Cher·ère·s concitoyen·ne·s de La Brillaz, dans cette perspective, nous pouvons souligner que l'imaginaire de notre commune est vigoureux. La Brillaz est une commune où il fait bon vivre, où les habitant·e·s ont tissé et

tissent toujours des liens sociaux forts, et où les sociétés locales s'engagent activement pour la cohésion sociale ; ce tableau est olympien. Nous pouvons nous targuer d'une époustouflante dynamique communale, au sein de laquelle La Brillaz n'est pas près de devenir une commune-dortoir, et où les citoyen·ne·s s'impliquent corps et âme.

Cela fait maintenant une année que nous, membres du conseil, avons été élu·e·s. La tâche de conseiller·ère communal·e se trouve être chronophage et pleine de défis. Mais c'est une riche et magnifique expérience au service du bien de la communauté. Nous avons la chance d'évoluer dans un système politique fédéraliste unique au monde, où les communes disposent d'une relative autonomie face aux échelles cantonales et fédérales. Cette même autonomie nous permet de nous adapter aux besoins de notre commune avec un ancrage local.

Oui, nous sommes des milicien·ne·s, mais nous avons la chance de pouvoir compter sur l'aide inconditionnelle et bienveillante de l'administration communale et de son personnel, toujours prêt·e·s à nous épauler avec une énergie sans faille. Merci à vous également, cher·ère·s concitoyen·ne·s, de votre soutien et de votre engagement qui font de La Brillaz ce petit coin de paradis. Nous avons maintenant achevé notre programme de législature. Il est clair que les changements au niveau local ont et auront un impact concret et symbolique dépassant les frontières de notre commune. De nombreux projets nous attendent, et il faudra les façonner en tenant compte de l'évolution contemporaine de nos sociétés, tout en privilégiant une perspective de durabilité.

Grégoire Yerly, Conseiller communal



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale


le lundi 16 mai 2022 à 20 h 00
à la salle paroissiale d'Onnens

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0% à 83.0% pour l'année fiscale 2021
4. Comptes 2021
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 4.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Approbation des comptes
- 5 Budget du compte de résultats 2022 : modification
 - 5.1. Routes : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny
 - 5.1.1. Rapport de la commission financière
 - 5.1.2. Vote du crédit y relatif
6. Budget du compte des investissements 2022 : modifications
 - 6.1. Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumeux et éclairage
 - 6.1.1. Rapport de la commission financière
 - 6.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 6.2. Bâtiment administratif : assainissement du chauffage
 - 6.2.1. Rapport de la commission financière
 - 6.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 6.3. Démolition des anciens réservoirs d'eau potable de Lentigny, Lovens et Onnens
 - 6.3.1. Rapport de la commission financière
 - 6.3.2. Vote du crédit y relatif

7. ARCOS - modification des statuts : approbation
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
8. Programme de législature : présentation
9. Stratégie des bâtiments - abandon du crédit cadre : informations
10. Divers

Le Conseil communal



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch

Bilan au 31 décembre 2021		
ACTIF		
Disponibilités	CHF	2'022'676.58
Caisses et CCP	CHF	2'022'676.58
Avoirs	CHF	3'499'024.07
Compte courant Etat	CHF	1'046'178.49
Débiteurs Impôt Anticipé	CHF	15.05
Débiteurs	CHF	715'512.95
Débiteurs Paroisse acomptes versés	CHF	185'280.60
Débiteurs impôts 2015-2021	CHF	1'552'036.98
AFC Berne - IA (EM)	CHF	-
Placements	CHF	32'343.73
Placements bancaires	CHF	31'942.73
Actions et parts sociales	CHF	400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
Actifs transitoires	CHF	3'985.86
Patrimoine administratif / Investissements	CHF	11'319'330.11
Terrains (en zone d'utilité publique)	CHF	282'646.20
Eau (canalisations)	CHF	211'561.80
STEP (canalisations)	CHF	1'999'567.90
Installations pour évacuation ordures	CHF	293'796.10
Trottoirs	CHF	179'241.95
Routes et trottoirs Onnens	CHF	889'601.35
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Adduction d'eau source Maison Rouge	CHF	169'462.50
Réfection route de Lovens 01	CHF	13'000.00
Réfection captage Lentigny	CHF	243'055.45
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	184'644.80
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	45'956.45
Station d'épuration et collecteurs	CHF	228'187.70
Evacuation eaux Meinoud, haut village LE, Grande Fin	CHF	2'434.65
Routes : génie civil	CHF	617'691.85
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	97'194.35
Arrêts de bus	CHF	218'440.55
Bâtiments école Onnens	CHF	92'714.25
Cimetière	CHF	96'074.10
Appartement école Onnens	CHF	33'510.75
Bâtiment PPE commune / paroisse	CHF	47'010.55
Salle polyvalente	CHF	1'931'179.05
Ecoles	CHF	9'550.65
Complexe communal	CHF	107'747.00
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	91'705.00
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	85'198.40
Bâtiment communal - transf. appartement	CHF	16'366.30
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	2'375'178.20
Ecole 1901 Lentigny	CHF	247'855.41
Parcs publics	CHF	10'158.05

Bilan au 31 décembre 2021		
Routes forestières	CHF	30'501.00
Mobilier, machines, véhicules	CHF	52'290.75
Mobilier, machines, véhicules	CHF	48'191.00
Mobilier et appareils école	CHF	46'311.70
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	100'255.30
Butte de tir	CHF	7'619.90
Reprise des infrastructures	CHF	107'210.60
Concept global de mobilité	CHF	69'916.25
Objets amortis avec leur CHF 1.00 au bilan	CHF	25.00
Prêts et participations permanentes	CHF	292'814.05
TOTAL DE L'ACTIF	CHF	17'170'174.40
PASSIF		
Engagements courants	CHF	774'238.91
Créanciers	CHF	294'525.52
Autres créanciers	CHF	460'017.69
Impôts paroisses	CHF	269.75
Dépôts de garantie	CHF	8'300.00
Capital dotation Commission scolaire (CS)	CHF	11'125.95
Dettes à moyen et long terme	CHF	3'981'500.00
Provisions	CHF	463'669.39
Passifs transitoires	CHF	248'037.40
Réserves	CHF	6'457'264.04
Réserve obligatoire P.C.	CHF	248'238.20
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	275'329.98
Réserve épuration - Taxe de base	CHF	2'200'373.72
Réserve obligatoire Ordures	CHF	128'603.35
Réserve épuration - Taxe d'exploitation	CHF	1'019.40
Réserves d'investissements	CHF	333'586.15
Réserve nouvelle mensuration	CHF	318'908.55
Réserve routes	CHF	1'455'827.25
Réserve - bâtiments	CHF	1'189'054.95
Réserve aménagement locaux administration	CHF	4'787.54
Autres réserves	CHF	284'000.00
Réserve Ecole maternelle + AES	CHF	17'534.95
Fortune	CHF	4'348'945.28
Résultat	CHF	896'519.38
TOTAL DU PASSIF	CHF	17'170'174.40

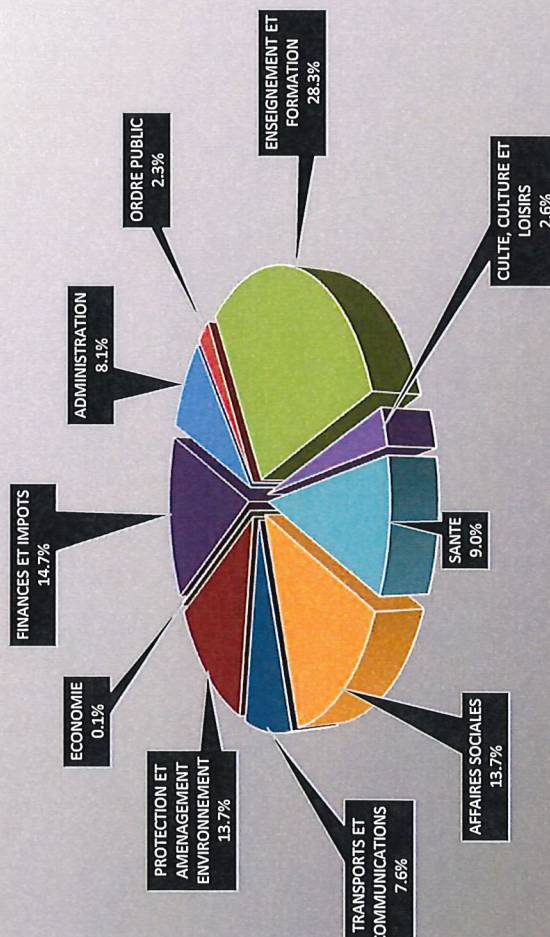
Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	694'352.68	74'625.95	719'485.00	72'900.00	658'251.14	79'376.10
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	149'554.01	220.00	162'855.00		122'103.20	4'103.85
02.	ADMINISTRATION GENERALE	544'798.67	74'405.95	556'630.00	72'900.00	536'147.94	75'272.25
1.	ORDRE PUBLIC	192'394.95	72'383.85	229'696.05	101'000.00	229'283.80	114'179.15
12.	JUSTICE	67'862.00		68'234.00		64'976.00	
14.	POLICE DU FEU	108'774.10	64'619.00	110'295.00	61'000.00	102'690.85	58'203.50
15.	MILITAIRE	1'364.40		1'955.00		774.10	
16.	PROTECTION CIVILE	12'733.75	7'764.85	44'902.85	40'000.00	59'266.95	55'975.65
172	PROTECTION DE LA POPULATION COMMUNALE			2'052.00			
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	1'660.70		2'257.20		1'575.90	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'410'851.71	150'283.55	2'509'223.50	149'050.00	2'285'070.56	127'417.35
20.	ECOLEES	2'410'851.71	150'283.55	2'509'223.50	149'050.00	2'285'070.56	127'417.35
200.	ECOLE ENFANTINE	156'665.65		158'588.70		154'958.10	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'391'751.70	11'063.20	1'442'791.70	15'250.00	1'362'136.80	23'169.10
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	158'767.00	135'593.05	163'150.00	115'500.00	152'884.75	92'135.85
220.	ECOLEES SPECIALISEES	344'898.60		348'023.10		325'452.75	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	22'738.95		20'500.00		21'055.40	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	18'502.65	161.65	26'380.00		17'064.35	173.30
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	6'604.35		11'600.00		6'660.00	
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	17'873.38	1'419.65	34'130.00	3'000.00	21'014.03	1'109.40
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	11'286.10	30.00	12'250.00		10'666.60	
292.	BUS (CS)	200'915.90		145'000.00	300.00	143'308.85	644.00
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	6'593.15		20'230.00		7'193.00	
294.	CAMPS /COLONIE / LOTO (CS)	54'202.73	2'016.00	91'075.00	15'000.00	51'860.48	10'185.70
295.	INFORMATIQUE (CS)	20'051.55		35'505.00		10'815.45	

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	217'791.90	16'251.00	233'269.65	22'500.00	214'336.00	12'120.00
30.	CULTURE	99'049.95		108'749.65		95'714.40	
33.	PARC PUBLIC	43'321.96		47'740.00		57'208.00	
34.	SPORT	42'270.99		32'510.00		21'438.85	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	33'149.00	16'251.00	44'270.00	22'500.00	39'974.75	12'120.00
4.	SANTE	766'634.75	4'480.75	786'190.90	10'800.00	781'173.40	6'434.50
40.	HOPITAUX	33'734.60		36'010.85		33'592.35	
41.	HOMES MEDICALISES	522'129.45		521'588.85		544'298.60	
44.	SOINS AMBULATOIRES	198'901.20		198'901.20		185'168.45	
45.	PROPHYLAXIE	4'085.35		10'690.00	800.00	5'635.60	610.00
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	7'784.15	4'480.75	19'000.00	10'000.00	12'478.40	5'824.50
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'168'129.84	68'941.55	1'218'315.35	53'350.00	1'131'700.43	67'589.65
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'856.00		1'850.00		1'836.40
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	123'921.70	10'425.65	146'145.00		134'859.20	8'206.25
541.	ECOLE MATERNELLE (EM)	97'241.24	56'659.90	94'481.35	51'500.00	103'683.48	57'547.00
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	552'368.45		538'517.00		530'847.60	
58.	ASSISTANCE	394'598.45		439'172.00		362'310.15	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	644'086.85	126'061.35	643'973.00	111'250.00	572'936.61	113'071.45
61.	ROUTES CANTONALES	79'532.00		84'296.00		79'869.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	549'768.85	126'061.35	543'842.00	111'250.00	478'613.61	113'071.45
64	TRAFIC FERROVIAIRE	14'786.00		15'835.00		14'454.00	

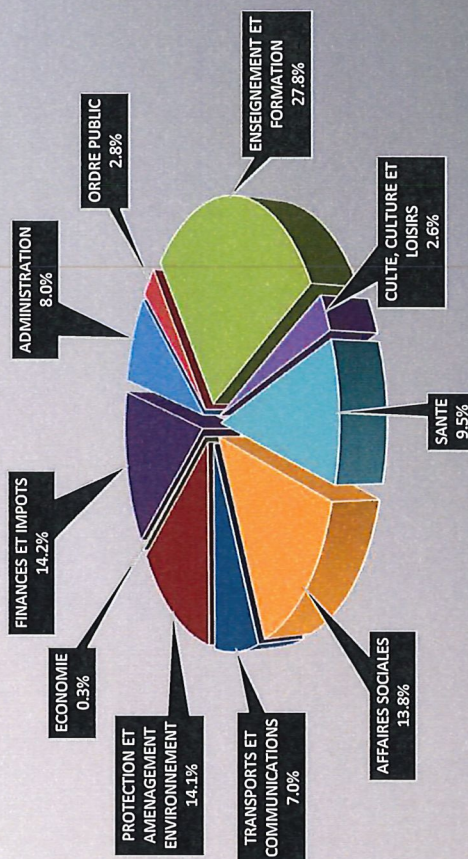
Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'163'659.20	1'093'030.40	1'096'634.50	1'000'503.50	1'158'374.56	1'064'131.86
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	402'784.74	402'784.74	367'160.00	367'160.00	365'088.00	365'088.00
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	436'453.40	436'453.40	401'380.00	401'380.00	440'120.90	440'120.90
720.	ORDURES MENAGERES	184'047.96	184'047.96	179'563.50	179'563.50	178'731.11	178'731.11
740.	CIMETIERE	14'417.60	7'150.20	20'205.00	5'400.00	15'873.65	11'107.95
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	191.75		305.00		150.45	
780.	PROTECTION DE LA NATURE	5'585.80		6'000.00		3'777.30	753.90
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	120'177.95	62'594.10	122'021.00	47'000.00	154'633.15	68'330.00
8.	ECONOMIE	11'906.35	289.95	15'174.85		21'559.85	
80.	AGRICULTURE	322.45		1'155.00		222.15	
81.	FORETS	11'583.90	289.95	14'019.85		21'337.70	
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'254'952.52	7'814'931.78	1'360'706.85	7'010'724.35	1'170'870.01	7'320'037.13
90.	IMPOTS	71'688.15	6'739'576.61	81'000.00	5'931'928.00	26'908.29	6'253'048.25
930	PEREQUATION FINANCIERE		480'133.00		480'133.00		459'769.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'175'585.82	587'543.62	1'268'979.65	587'936.15	1'133'234.52	595'682.68
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	464'622.05	447'136.42	483'966.80	447'580.80	463'921.73	456'130.08
942.	BATIMENTS ECOLES	314'771.92	29'228.00	324'149.75	21'120.00	290'611.00	20'933.20
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	348'338.60	27'427.20	398'777.95	31'000.00	337'395.30	30'458.35
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	47'853.25	55'389.20	62'085.15	59'875.35	41'306.49	59'798.25
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'362.80		28'360.00		28'362.80
99.	AUTRES POSTES	7'678.55	7'678.55	10'727.20	10'727.20	10'727.20	11'537.20

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	694'352.68	74'625.95	719'485.00	72'900.00	658'251.14	79'376.10
1.	ORDRE PUBLIC	192'394.95	72'383.85	229'696.05	101'000.00	229'283.80	114'179.15
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'410'851.71	150'283.55	2'509'223.50	149'050.00	2'285'070.56	127'417.35
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	217'791.90	16'251.00	233'269.65	22'500.00	214'336.00	12'120.00
4.	SANTE	766'634.75	4'480.75	786'190.90	10'800.00	781'173.40	6'434.50
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'168'129.84	68'941.55	1'218'315.35	53'350.00	1'131'700.43	67'589.65
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	644'086.85	126'061.35	643'973.00	111'250.00	572'936.61	113'071.45
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'163'659.20	1'093'030.40	1'096'634.50	1'000'503.50	1'158'374.56	1'064'131.86
8.	ECONOMIE	11'906.35	289.95	15'174.85		21'559.85	
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'254'952.52	7'814'931.78	1'360'706.85	7'010'724.35	1'170'870.01	7'320'037.13
	TOTALISATION	8'524'760.75	9'421'280.13	8'812'669.65	8'532'077.85	8'223'556.36	8'904'357.19
	Résultat	896'519.38			280'591.80	680'800.83	

Comptes 2021



Comptes 2020



Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0.	ADMINISTRATION	19'698.35		50'000.00		2'703.30	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	19'698.35		50'000.00		2'703.30	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique	19'698.35		50'000.00		2'703.30	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	46'310.70		65'000.00			
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	46'310.70		65'000.00			
290.506.00	Mobilier classes primaires	46'310.70		65'000.00			
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	433'002.90	1'484.00	2'919'855.00		90'273.35	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	433'002.90	1'484.00	2'919'855.00		90'273.35	
62.501.00	Concept global de mobilité					7'245.50	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus			11'000.00		493.55	
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	-67'495.95				13'660.35	
62.501.9	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude	23'079.05		85'000.00		47'951.15	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	477'419.80		2'700'000.00		20'922.80	
62.501.95	LE Routes quartier En Burmin			123'855.00			
62.600.0	Vente de terrain régularisation des emprises		1'484.00				
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	695'539.80	21'547.15	2'605'000.00		88'185.20	54'002.20
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	172'265.30	75'015.00	425'000.00		70'323.85	21'728.00
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron			25'000.00		48'528.05	
700.501.06	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO	172'265.30		400'000.00			

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
700.501.7	Adduction d'eau source Maison Rouge					21'795.80	
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		68'958.00				7'891.10
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		3'402.00				6'284.40
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		2'655.00				7'552.50
71.	PROTECTION DES EAUX	558'723.35	36'532.15	2'180'000.00		11'165.40	32'274.20
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	487'375.05	36'532.15	2'000'000.00			32'274.20
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	35'305.05		150'000.00			
710.501.10	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO	452'070.00		1'850'000.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		36'532.15				32'274.20
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	71'348.30		180'000.00		11'165.40	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	62'714.85		100'000.00		285.15	
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	8'633.45		80'000.00		10'880.25	
720.	ORDURES MENAGERES	-35'448.85				6'695.95	
720.501.3	Aménagement déchetterie	-35'448.85				6'695.95	
740.	CIMETIERE		-90'000.00				
740.631.0	Facturation à des tiers / génie civil		-90'000.00				
9.	FINANCES ET IMPOTS	18'739.80	3'146.30	4'870'000.00		-181'161.85	-54'002.20
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	18'739.80	3'146.30	4'870'000.00		38'237.86	810.00
942.	BATIMENTS ECOLES	18'739.80		4'860'000.00		38'237.86	810.00

Compte	Désignation	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
942.503.0	Rénovation bâtiment					14'000.00	
942.503.10	Bâtiments communaux : crédit cadre			4'500'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	18'739.80		360'000.00		24'237.86	
942.600.0	Vente de terrains (lotissements)						810.00
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES		3'146.30	10'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens			10'000.00			
944.622.0	Participation Commune Avry + Paroisse		3'146.30				
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-219'399.71	-54'812.20
999.590.0	Report charges investissements					-219'399.71	
999.690.0	Report produits investissements						-54'812.20
TOTAUX		1'213'291.55	26'177.45	10'509'855.00			
Résultat			1'187'114.10		10'509'855.00		



Rapport de l'organe de révision

au Conseil communal et à la Commission financière
de la Commune de La Brillaz

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de La Brillaz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 17'170'174.40 ainsi qu'un excédent de revenus de CHF 896'519.38.

Fribourg, le 22 mars 2022

Multifiduciaire Fribourg SA

Swisscom Trust Services
Geoffrey Kessler
Fondé de pouvoir
Geoffrey Kessler
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Swisscom Trust Services
Marc Baudin
Associé
Marc Baudin
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Multifiduciaire Fribourg SA

Fribourg Rue Faucigny 5, Case postale | 1701 Fribourg | T. 026 425 53 33
Bulle Rue de l'Europe 12 | 1630 Bulle | T. 026 913 01 60

info@multifiduciaire-fribourg.ch
www.multifiduciaire-fribourg.ch

3. Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques de 87.0 % à 83.0 % pour l'année fiscale 2021

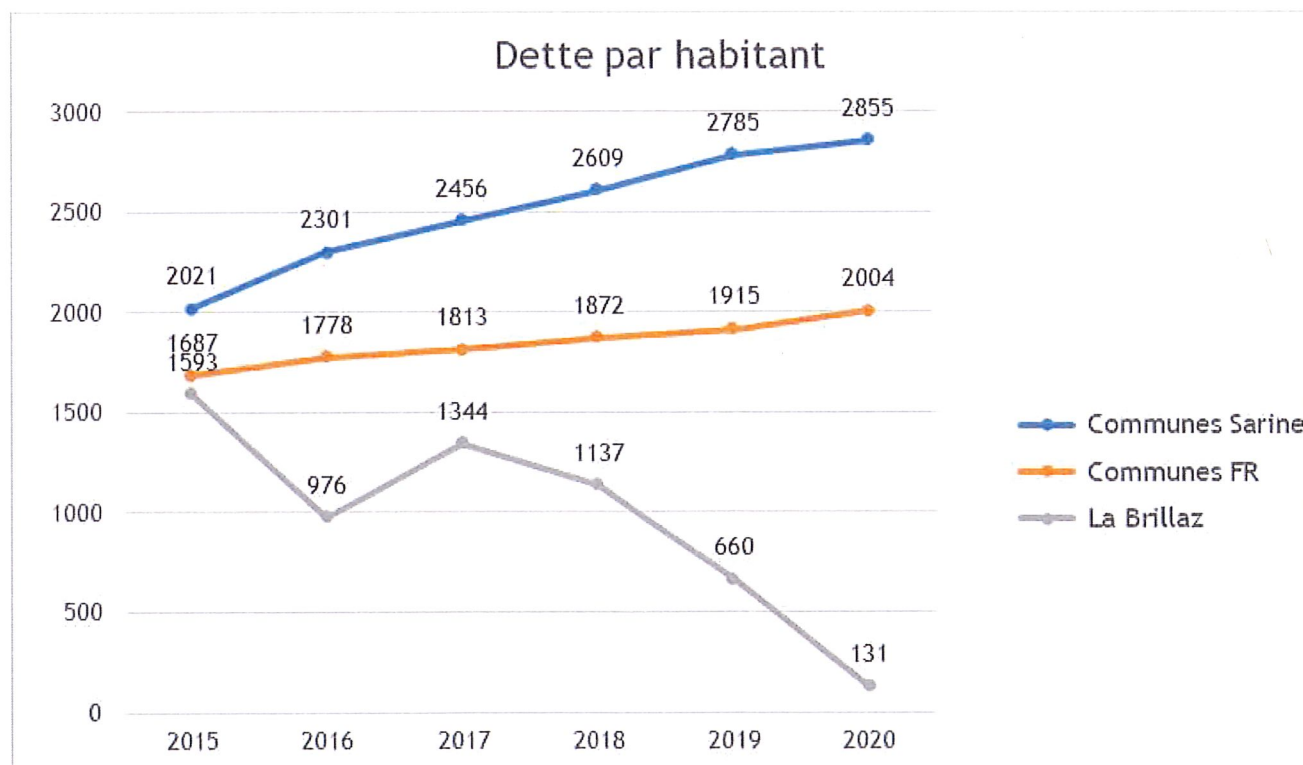
En bouclant les comptes 2021 avec le coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques à 87 %, le bénéfice de l'exercice serait de CHF 1'113'726,53. En analysant la situation actuelle des finances communales, nous faisons les constatations suivantes :

- En 2021, nous avons pour la 7^{ème} année consécutive un résultat positif.
- La moyenne de ces 7 résultats positifs (avant attribution aux réserves non obligatoires) est de plus de CHF 800'000.- par année.
- Le cumul de ces 7 résultats est de plus de CHF 5,6 millions.
- L'endettement net de notre commune selon les indicateurs harmonisés est passé de CHF 3'023'178.- en 2015 à CHF 272'834.- fin 2020. Par habitant, cela correspond à CHF 131.- fin 2020. Ce qui est extrêmement peu par rapport à la moyenne cantonale (CHF 2'004.- par habitant) et la moyenne des communes sarinoises (CHF 2'855.- par habitant).

Comme nous le montrent ces chiffres, la situation financière de notre commune est très saine. Le résultat exceptionnel de 2021 nous le prouve encore. Fort de ce constat, le conseil communal pense qu'il est possible d'alléger un peu la charge fiscale des contribuables de notre commune en vous proposant une baisse de l'impôt communal pour les personnes physiques de 87 % à 83 % pour l'année 2021 représentant une somme totale de CHF 217'207.15.

Malgré cette baisse les comptes de fonctionnement 2021 présenteront encore un confortable bénéfice de CHF 896'519.38.

L'Assemblée communale est invitée à approuver cette baisse pour l'année 2021.



La dette par habitant de La Brillaz est passée de CHF 1'593.- en 2015 à CHF 131.- en 2020.

Sources : <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-10/finances-communales-2020.pdf>

4. Comptes 2021

Les comptes 2021 bouclent avec un bénéfice de CHF 896'519.38 pour un total de charges de CHF 8'524'760.75 et un total de revenus de CHF 9'421'280.13. Le budget prévoyait un déficit de CHF 280'591.80.

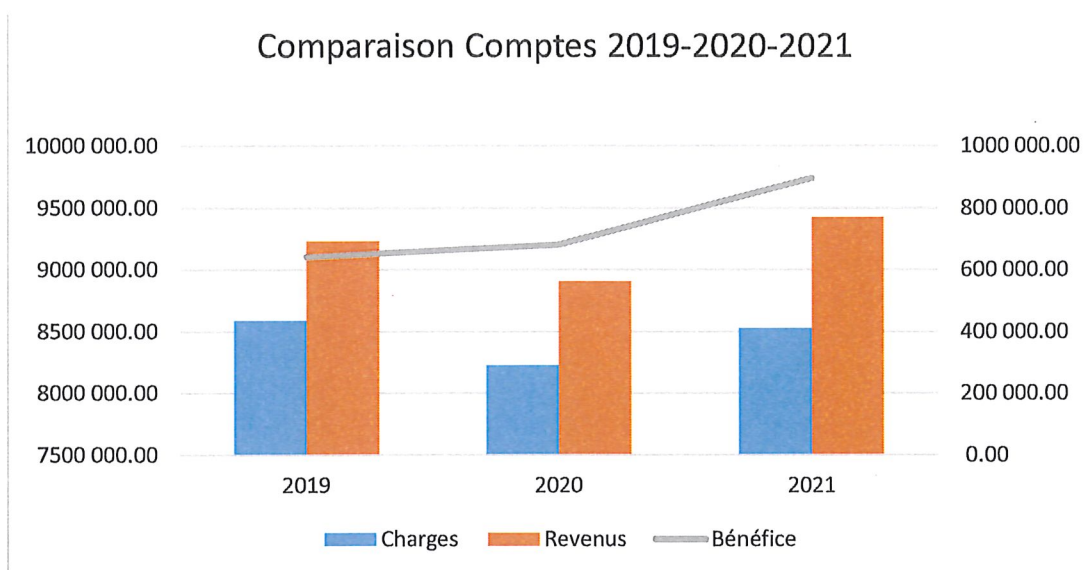
Le total des charges pour 2021, bien que supérieur à 2020, année « spéciale COVID », est légèrement inférieur aux charges totales de 2019 (CHF - 61'074.40). Les revenus par contre ont augmenté : CHF + 516'922.94 par rapport aux comptes 2020 et CHF + 193'467.40 par rapport à 2019. En pourcentage, pour 2021 par rapport à 2020, les revenus ont augmenté de 5,81% pendant que les charges n'ont augmenté que de 3,66 %. Et cela malgré des recettes d'impôts avec un coefficient de 4 points inférieurs entre 2021 et 2020.

Nous sommes dans une excellente période financière avec des revenus qui augmentent plus vite que les charges. Cela est dû en partie à la forte augmentation de la population ces dernières années. Et comme les charges aug-

mentent souvent par palier, profitons de ces quelques années de répit pour faire une petite pause fiscale et augmenter confortablement notre capital en vue des futurs investissements.

Vous trouverez ci-dessous des explications sur les principaux écarts, chapitre par chapitre. Aussi n'hésitez pas à consulter le détail des comptes sur le site internet de la commune. Le conseil communal se tient à disposition pour tout complément d'information.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter les comptes 2021 qui présentent un total des charges de CHF 8'524'760.75 et un total de revenus de CHF 9'421'280.13 pour un bénéfice de CHF 896'519.38.



Commentaires détaillés sur les principales différences significatives entre les comptes et le budget de fonctionnement 2021, par chapitre.

01 Assemblée communale et conseil communal (CHA -8,17%)

Charges inférieures de CHF 13'300 dues essentiellement au traitement et jetons du conseil communal qui contrairement au budget n'a été augmenté que de CHF 40.- à CHF 45.-/heure au lieu des CHF 50.-/heure prévus.

02 Administration générale (CHA -2,13%)

Charges inférieures de CHF 11'821.- dues essentiellement à des fournitures de bureau et des frais administratifs inférieurs au budget ainsi que le report de 2021 à 2022 des frais pour la conception d'un nouveau site internet.

16 Protection civile

Différences en charges et en produits de CHF -32'169.- et CHF -32'235.- car il n'y a pas eu de subsides versés pour la construction d'abris privés ni le prélèvement du montant correspondant sur le fonds PC.



210 Cycle scolaire obligatoire (CHA -3,54%)

Des charges inférieures de CHF 51'040.- dues essentiellement à la participation à l'école secondaire moins élevée que celle annoncée pour le budget.

211 Cercle scolaire école primaire (CHA -47,63%)

Différence due à une erreur lors de l'établissement du budget. La majeure partie des fournitures scolaires sont maintenant prises en charge par le canton.

292 Bus (CHA +38%)

Des charges supérieures de CHF 55'915.- dues au changement de contrat pour les transports scolaires.

293 Bibliothèque (CHA -67,41%)

Charges inférieures de CHF 13'636,85 car l'informatisation prévue n'a pas été effectuée.

294 Camps Colonie Loto (CHA -40,49%, REV -86,56%)

Charges inférieures de CHF 36'872.- car les camps de ski/vert ont été annulés à cause de la crise sanitaire et remplacés par une semaine poly sportive. Revenu inférieur de CHF 12'984.- dû à l'annulation du marché printanier organisé par le conseil des parents.

295 Informatique (CHA -43,52%)

Charges inférieures de CHF 15'453.- car la pose d'antennes wifi prévue au budget n'a pas été effectuée. Les coûts de maintenance ont été moins élevés que prévus.

34 Sport (CHA +30,02%)

Charges supérieures de CHF 9'760.- dues aux contrôles de stabilités des mats d'éclairages des terrains de football de Lentigny et d'Onnens ainsi que des travaux d'entretiens non prévus au budget.

35 Autres loisirs (CHA -25,12% REV -27,77%)

Charges inférieures de CHF 11'121.- car, en raison, de la pandémie le dîner des aînés ainsi que les animations socio-culturelles n'ont pas eu lieu. De même le revenu de la vente des cartes journalières CFF est inférieur de CHF 6'034.-.

46 Service médical des écoles (CHA -59,03%)

Charges inférieures de CHF 11'215.- en raison de la diminution de la fréquentation des contrôles dentaires scolaires.

540 Protection de la jeunesse (CHA -15,21%)

Charges inférieures de CHF 22'223.- dues à une participation aux frais de garde moins élevée que prévue ainsi que moins d'heures effectuées que prévues au niveau des vacances.

55 Institutions pour handicapés (CHA +2,57%)

Charges liées supérieures de CHF 13'851.-.

58 Assistance (CHA -10,15%)

Charges liées inférieures de CHF 44'573.- à celles annoncées pour le budget.

700 Approvisionnement en eau (CHA +9% REV +9%)

L'AESO ayant réalisé un exercice très favorable, un excédent de CHF 36'242.- nous a été retourné. Versement au fonds de réserve de CHF 82'267.- car certains travaux ont été repoussés et il y a eu moins de fuites et de réparations que prévues au budget.

**710 Collecteurs et STEP (CHA +8,74% REV +8.74%)**

Des charges plus élevées de CHF 35'073.- dues à des travaux urgents survenus dans le secteur de la Perrière, au changement d'une pompe pour la STAP de la Briqueterie et à la modification de collecteurs et grilles En Bumin.

90 Impôts (REV +13,62%)

Augmentation totale des revenus dans le chapitre des impôts de CHF 807'648.-. Malgré la baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 4 points, ce poste a augmenté de CHF 248'325.- (+5,24%). Augmentation de CHF 62'111.- pour l'impôt sur la fortune, de CHF 106'143.- pour l'impôt sur les prestations en capital, de CHF 129'294.- pour l'impôt sur les gains immobiliers, de CHF 222'554.- pour l'impôt sur les mutations, toutefois une diminution de l'impôt à la source de CHF 70'256.- est à relever.

Pour les personnes morales, augmentation de CHF 85'873.- pour l'impôt sur le bénéfice et le capital.

940 Gérance de la fortune et des dettes (CHA -4%)

Charges inférieures de CHF 19'344.-. Charges d'intérêts de la dette moins élevée que prévues mais frais bancaires plus élevés.

943 Autres Bâtiments administratifs (CHA -12,65%)

Charges inférieures de CHF 50'439.- par rapport au budget. Charges pour le personnel de conciergerie est inférieur de CHF 15'125.-, moins de frais d'électricité, de combustible et moins de travaux d'entretien que prévus au budget.

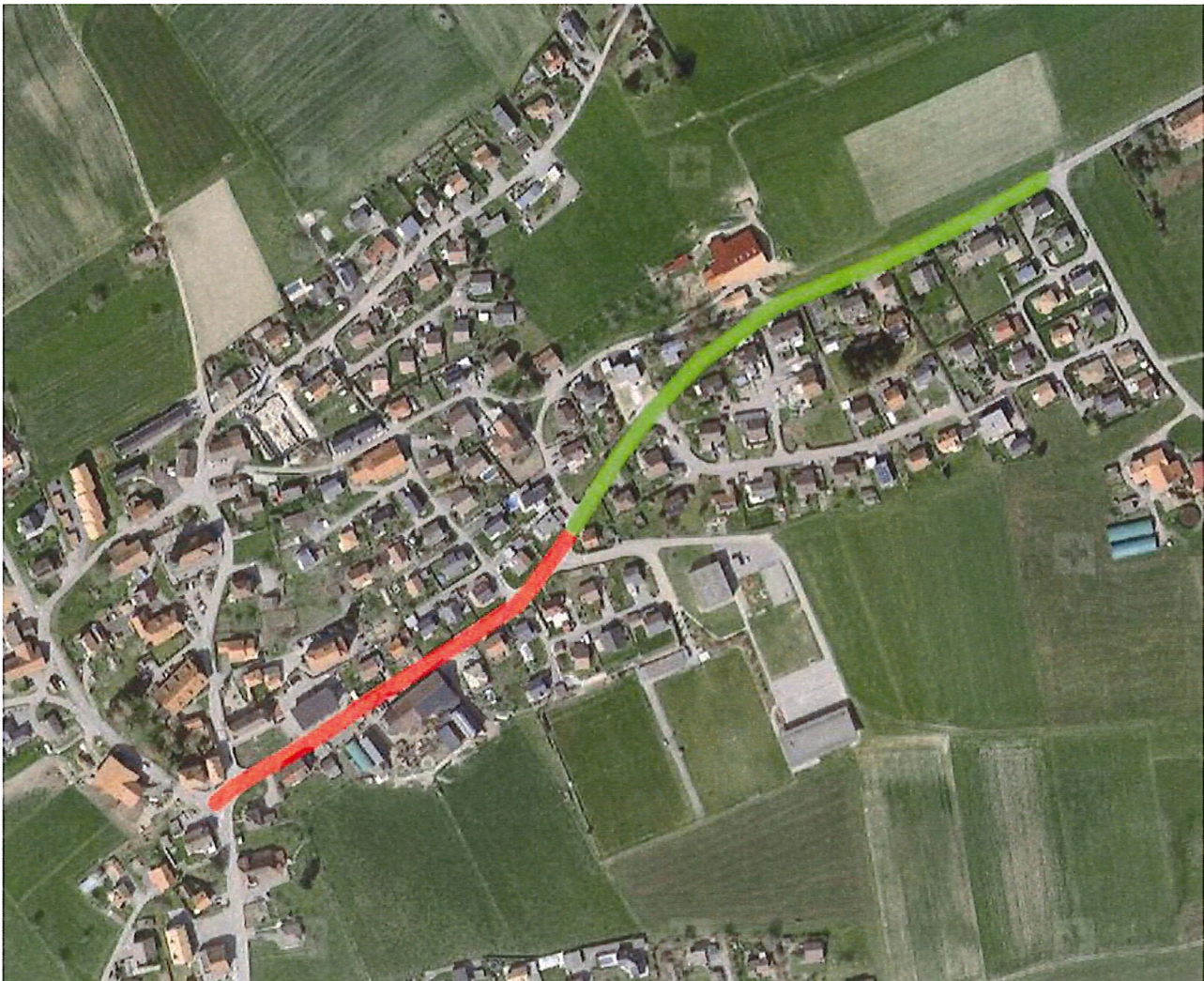
944 Immeubles en copropriétés (CHA -22,92%)

Charges inférieures de CHF 14'231.- dues principalement aux frais d'entretien ainsi qu'aux charges de personnel de conciergerie moins élevées que prévues au budget.



5.1. Routes : crédit d'étude pour l'aménagement de la route d'Onnens à Lentigny

Suite à la demande de plusieurs citoyens, lors de la dernière assemblée, et aux nombreuses requêtes pour une meilleure sécurisation de la route d'Onnens à Lentigny, le conseil communal a demandé à un bureau d'ingénieurs une offre pour une étude préalable. Cette dernière consiste à déterminer l'option optimale pour une sécurisation de cette route en collaboration avec les services de l'état tel que le Service des ponts et chaussées (SPC) et le Service de la mobilité (SMO) et de permettre une valorisation du centre du village.



Secteur 1 en rouge, secteur 2 en vert

Le périmètre de l'étude du projet s'étend entre l'intersection des routes de Corserey, Chénens et Onnens et l'intersection entre les routes d'Onnens et de Cottens.

Le projet traitera notamment :

- Aménagement d'une zone 30 km/h ou d'un concept 50/30 dans le secteur no 1 ;
- Réaménagement et mise en valeur du centre village, secteur no 1 dans le but de sécuriser les déplacements des écoliers entre les 2 écoles ;
- Mise en conformité selon LHand des arrêts de bus « Lentigny, Treysalles » et « Lentigny, La Chapelle » avec définition du type d'arrêt de bus selon les normes et directives en vigueur ;
- Etude de faisabilité du déplacement de l'arrêt de bus « Lentigny, Village » dans le secteur de l'administration communale ;

- Création d'un trottoir sur l'ensemble du tronçon ;
- Mise en application du concept de mobilité (du bureau Basler & Hofmann) en cours de validation finale auprès des services cantonaux.

Le projet de réaménagement des espaces publics traitera notamment des points suivants :

- Les éléments destinés à renforcer la sécurité en général et particulièrement ceux destinés aux usagers les plus vulnérables, soit les piétons et les deux-roues ;
- L'intégration paysagère de la zone ;
- Les cheminements piétonniers ;
- Les raccordements des routes communales, chemins, places et habitations ;
- Le choix des matériaux à envisager pour les différents revêtements de surface, voies de circulation, socles, bordures, etc. ;
- La mise en valeur et l'aménagement des places publiques et privées ;
- Les plantations, arbres isolés ou d'alignement, en pot, haies, bosquets ;
- Et d'une manière générale, l'intégration des nouveaux aménagements dans le site en vue de renforcer l'attractivité des lieux et l'accueil pour les touristes.

L'étude de faisabilité du centre du village comprendra 2 à 3 variantes permettant d'inclure les attentes du conseil communal et des citoyens afin de redonner à la population une zone agréable.

Le conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter ce crédit d'étude de CHF 29'509.80 afin d'avancer sur ce dossier et de pouvoir prendre des décisions rationnelles sur la suite à donner à ce projet.

Cette charge sera portée au compte de résultats 2022.

6.1. Salle polyvalente : pose d'un enrobé bitumeux et éclairage

La salle polyvalente a été construite au début des années 2000 lors de la fusion de La Brillaz dans un but à usage sportif et culturel.

Amélioration du pourtour de la salle polyvalente

Depuis plusieurs années, de grandes manifestations sportives sont organisées par les sociétés locales car la salle offre des équipements adéquats proches des terrains de football. Elle accueille également des manifestations culturelles offrant une scène de spectacle sonorisée.

Malgré un grand parking situé devant la salle polyvalente, il manque un accès en contre-bas et une place goudronnés autour du bâtiment pour permettre aux véhicules, plus particulièrement aux camions, de manœuvrer et de décharger du matériel sur une surface lisse et propre. Il est prévu également de goudronner la partie se trouvant du côté des terrains de football, donnant accès aux abris de la protection civile.

Eclairage parking-herbe

L'éclairage de la place de parking est, actuellement, insuffisant. Une amélioration est proposée avec l'installation d'un éclairage posé sur le mât existant se trouvant sur la partie herbeuse du parking. Cette amélioration permet un meilleur éclairage de tout le parking la nuit lors de manifestations.

Eclairage façade nord

En plus de cette installation, 10 nouvelles lampes LED murales sont installées le long de la façade nord de la salle. Elles mettent en valeur le bâtiment mais permettent également un meilleur éclairage des places de parking se trouvant le long du bâtiment.

Le projet d'amélioration de l'éclairage assure une meilleure sécurité des personnes utilisant la salle polyvalente.

Les coûts du projet se répartissent de la manière suivante :

Pose enrobée	CHF 59'000.-
Eclairage 10 LED murales	CHF 10'700.-
Parking éclairage-herbe	CHF 4'800.-
Total TTC	CHF 74'500.-

Son financement est prévu par la trésorerie communale. Le taux d'amortissement est de 5%. Un montant de CHF 3'725.- impactera le compte de résultats dès 2023.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 74'500.- pour le goudronnage et l'éclairage de la salle polyvalente.

6.2. Bâtiment administratif : assainissement du chauffage

La chaufferie actuelle, qui alimente le bâtiment communal et l'Ecole 1901, fonctionne avec une chaudière bi combustible, à savoir une chaudière bois avec un brûleur mazout en secours. La chaudière actuelle est en fin de vie et a une forte usure. De plus, elle est surdimensionnée. Il est donc nécessaire de remplacer la chaudière actuelle bois-mazout par un autre système de chauffage qui remplit les mesures fixées par le canton sur les énergies renouvelables. Ces mesures doivent être conformes à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons.

La solution proposée par le conseil communal est l'installation d'une chaudière à plaquettes forestières de 100kWh avec une accumulation de chaleur d'environ 3.5 m³. Ainsi la chaudière peut se réguler au mieux et permettre d'absorber les pics de puissance. L'accumulateur est prévu avec une résistance électrique afin de valoriser l'énergie photovoltaïque. La nouvelle chaudière dispose d'un filtre intégré afin de satisfaire toutes les normes en vigueur pour les fumées.

Ceci permet de valoriser les forêts locales en favorisant la proximité et en limitant les transformations de la matière première. Ainsi le prix de l'énergie primaire est fixé par la commune et permet une maîtrise parfaite des coûts.

L'installation photovoltaïque peut être installée dans un second temps sans avoir d'impact pour la production de chaleur.

Les coûts du projet se répartissent de la manière suivante :

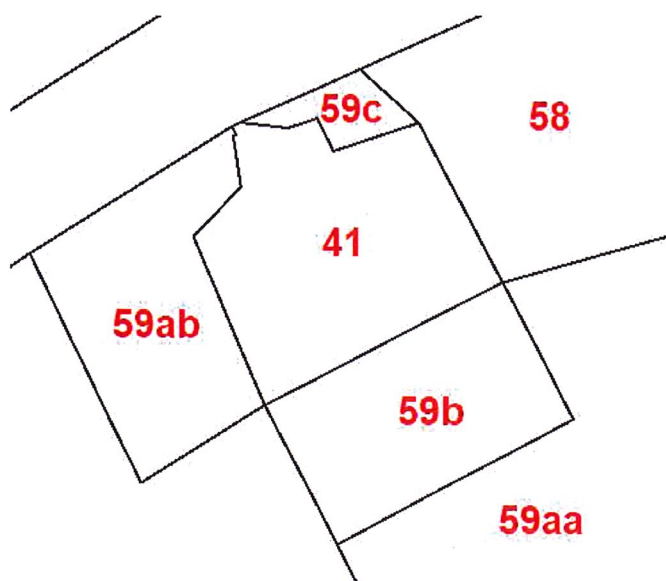
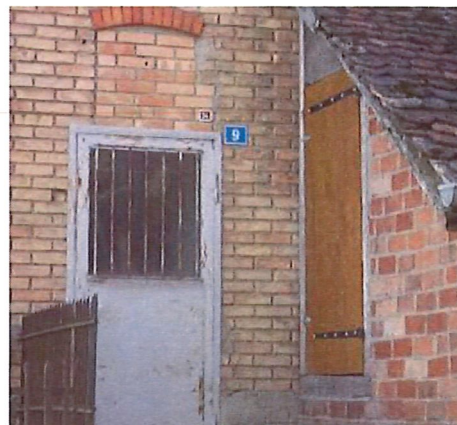
Démontage ancienne chaudière	CHF	12'500.-
Chaudière bois	CHF	85'000.-
Travaux d'installation	CHF	81'000.-
Installations électriques	CHF	47'000.-
Honoraires	CHF	45'100.-
Frais secondaires	CHF	29'400.-
Total TTC	CHF	300'000.-

Le financement se fera par la trésorerie communale. Le taux d'amortissement est de 7%
Il impactera le compte de résultats dès 2023 de CHF 21'000.-.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 300'000.- pour l'assainissement de la chaudière du bâtiment administratif à Lentigny.



Secteur Lovens RF 59b - Ancien réservoir

Légende :

59ab	Moulet Gilles
59aa	Delley Hubert
59c	Delley Hubert
58	Delley Hubert
41	Commune
59b	Commune

L'ancien réservoir de Lovens se situe sur les biens-fonds 41 et 59b. Cet ouvrage n'est plus utilisé depuis de nombreuses années et il se trouve dans un mauvais état.

L'article 59b est grevé d'une servitude : »En cas de démolition de ce réservoir, le terrain reviendra la propriété du propriétaire de l'art. 59a pour le prix de CHF 100.-.»

La proposition est la suivante :

- Réaliser une parcelle «à bâtir» (environ 1000m²)
- 58 et 59c appartiennent à Hubert Delley
- 41 appartient à la commune mais elle serait vendue à Hubert Delley au prix du marché.
- 59b appartient à la commune mais suite à la démolition du réservoir, elle doit la vendre à Hubert Delley pour CHF 100.-.
- Hubert Delley devra résoudre le problème du mur sur les biens-fonds 58 et 59c.
- Le garage sur l'article 59ab reste.

Secteur Lovens RF 50b - Ancien réservoir - Onnens



Le but est de démolir le réservoir. Cette parcelle est en zone d'intérêt générale (ZIG). Par la suite, la commune devra étudier la meilleure solution pour cette parcelle.

Le budget d'investissement

Désignation	+	-	Commentaire
Lentigny : Démolition réservoir		26'548	Offre Michel
Lentigny : Géomètre		1'000	Estimation
Lentigny : Registre foncier		200	Estimation
Lovens : Démolition réservoir		35'244	Offre Michel
Lovens : Mise hors eau garage Moullet sur l'article RF 59ab		5'000	Estimation
Lovens : Géomètre		1'000	Estimation
Lovens : Registre foncier		200	Estimation
Lovens : Restitution art. 59a	100		RF
Lovens : Vente de l'article 41	21'600		Estimation : 72m2 x 300.-
Onnens : Démolition réservoir		13893	Offre Michel
Mise à jour du Géoportail		1'000	Estimation
Divers		5'000	Estimation
SOUS-TOTAUX	21'700	89085	
Total	67'385		

Le financement est prévu par les taxes communales du service de l'eau potable.
Un amortissement non planifié du même montant chargera le compte de résultats 2022.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour la démolition de trois anciens réservoirs d'eau.

7. ARCOS - modification des statuts

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1er janvier 2021 et la mise en place du nouveau Modèle comptable harmonisé MCH2, une révision des statuts de ARCOS était devenue nécessaire. Le Comité directeur a choisi délibérément d'effectuer celle-ci totalement, en raison des nombreux articles si ce n'est à ajouter, mais aussi à rafraîchir, bien que les premiers datent de 2017.

En effet, outre l'introduction de la Commission financière (art.34 RSF 140.61), du règlement des finances, la création et l'ouverture du service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) devait également être intégrée dans les statuts de ARCOS. A cela s'ajoutent quelques modifications relevant plus de la formulation que du contenu et qui ont été effectuées en collaboration avec le service des Communes (SCom) lors de la demande de préavis préalable.

Ces nouveautés ont généré des chapitres supplémentaires, tels que les Chap. V art. 19 à 21 et Chap. IX art. 30. Plusieurs articles ont été particulièrement impactés tels que les art. 8, 16, 34 et 35.

Ces statuts ont été adoptés tels que présentés par les délégués de ARCOS lors de l'Assemblée des communes membres du 6 avril 2022.

Vous trouverez le document complet concernant la révision des statuts sur le site internet de la commune.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver la révision des statuts de ARCOS.



RAPPORT SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Adduction d'eau : Remplacement de la conduite dans le quartier « Route de Corserey - bas du Sécheron »

Lors de l'assemblée communale du 7 mai 2018, les citoyen·e·s ont accepté un investissement pour l'adduction d'eau à savoir le remplacement de la conduite dans le quartier « Route de Corserey - bas du Sécheron », pour un montant de CHF 50'000.-.

Au retour des soumissions pour le génie-civil et sanitaire, il a été constaté que le budget avait été largement sous-estimé.

L'augmentation était notamment due aux éléments suivants :

- Les travaux admis dans le budget faisaient état d'une fouille en champ et ne prenaient pas en compte les difficultés en chaussée;
- Dans la soumission, il a été admis que la borne hydrante soit changée alors que dans le devis initial cela n'était pas le cas.

L'assemblée communale du 9 décembre 2019 a alors accepté un crédit supplémentaire de CHF 30'000.-, portant l'investissement global à CHF 80'000.-.

Notre ancien responsable technique ayant pu apporter quelques corrections sur le projet, le choix technique pour la réfection de la conduite d'eau potable a permis une certaine économie. Nous pouvons également relever qu'aucun imprévu n'est venu entraver ce chantier.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 52'129.05. Il est inférieur de CHF 27'870.95 à l'investissement consenti par l'assemblée communale.



Raccordement du village de Lentigny à l'AESC - (suppression de la STEP)

L'Assemblée communale du 16 décembre 2015 avait accepté l'investissement pour le raccordement de Lentigny à l'AESC (suppression de la STEP), pour le montant de CHF 1'150'000.-.

Déconstruction de la STEP existante	CHF 120'000.-
Conduite sous pression DN 200 (1'450 m' x CHF 240.-/m')	CHF 348'000.-
Collecteur gravitaire DN 250 (760 m' x CHF 240.-/m')	CHF 182'000.-
Station de pompage	CHF 260'000.-
Divers et imprévus	CHF 9'000.-
Crédit technique	CHF 150'000.-
Total investissement HT	CHF 1'150'000.-

Depuis janvier 2017, les eaux usées de Lentigny sont traitées par la STEP de Pensier.

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 986'417.20. Il est inférieur de CHF 163'582.80 à l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal

	Oberson Bernard Syndic	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile, ORCOC
	Chammartin Auer Christine Vice-syndique	Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics
	Chappuis Thomas Conseiller communal	Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement
	Jordan Yvan Conseiller communal	Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration, Service du feu
	Krattinger Alexandre Conseiller communal	Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature
	Menétrey Lucie Conseillère communale	Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières
	Yerly Grégoire Conseiller communal	Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Justice et Police

La vie dans les villages



Le samedi 8 janvier, Stella et Lune ont courageusement bravé le froid et la neige pour prolonger « l'esprit de Noël ». C'est au rythme du pas ou du trot qu'elles ont parcouru notre commune pour le ramassage des sapins de Noël...

Pour une première, ce sont 24 familles dans les 3 villages qui s'étaient annoncées auprès de Bernard Oberson...

Pause café bien méritée....

Merci à Marie-Christine et à Bernard Dougoud pour leur chaleureux accueil bien arrosé...



Juste à l'heure... Avant la fermeture de la déchèterie pour déposer notre récolte...

Un grand merci à Freddy, Rolf et Florence pour cette initiative, la préparation et la conduite de ce magnifique attelage...

Rendez-vous à l'année prochaine... avec la grelottière...



La commission de développement durable (CDD)

Le développement durable est d'une actualité poignante. Mais que représente-t-il ? Dans son agenda 2030, l'ONU s'est attelée à la tâche de définir des objectifs autour de 17 thématiques en faveur du développement durable. Ces thématiques touchent des enjeux vastes et hétérogènes articulés autour de domaines sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et territoriaux : de l'éducation à l'égalité, en passant par une énergie propre, une mobilité douce, des constructions durables ou encore une préservation de la biodiversité.



Le but de la commission de développement durable est double : créer des activités ponctuelles autour du développement durable et incarner une commission consultative pour les projets initiés par le conseil communal. Cette commission a été créée par le conseil communal afin d'inscrire les engagements et les projets communaux dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur.

La composition de cette commission se veut représentative des diverses catégories de la population évoluant dans notre commune :

Pour les **jeunes** : Daphnée Hirt et Joaquim Menétrey

Pour les **seniors** : Marie-José Mettraux et Marcel von Ballmoos

Pour les **parents** : Roxane Le Gourrierc et Gaylord Magnin

Pour les **sociétés locales** : Aline Hirt et Floriane Pellaton

Pour les **citoyen·ne·s** : Alexandre Berset, Grégoire Lathion et Daniel Terrapon

Pour le **conseil communal** : Christine Chammartin Auer et Grégoire Yerly

La commission de développement durable s'est rencontrée pour la première fois en septembre 2021 afin d'organiser des projets et activités autour des 17 thématiques pour le développement durable. L'implication des citoyen·ne·s est partie intégrante et est capitale dans ce processus afin d'ancrer La Brillaz dans les challenges des objectifs relatifs aux sociétés futures.

A ce jour, divers projets sont en cours de réalisation et sont coordonnés d'entente entre le la commission de développement durable et le conseil communal : une opération **coup de balai** afin de sensibiliser les habitant·e·s et les élèves sur les déchets dans l'espace public, un projet **FriTime** d'activités extrascolaires pour les jeunes, un projet **intergénérationnel** afin de lier jeunes et seniors, des projets touchant à la **biodiversité** (espace biodiversité, plantation d'arbres, mise en place de nichoirs, amélioration des espaces naturels), la mise en place de **parcours fléchés pour les marcheur·euse·s** de notre commune, un questionnaire, des réflexions et des projets autour de l'utilisation de **vaisselle réutilisable**. Ces projets ne sont ni figés dans les temps, ni dans l'espace, mais sont voués à constamment évoluer et à se pérenniser.

Visite de STEP et création de produits d'entretien durables

Un sous-groupe de la CDD composé de Floriane Pellaton, Daphnée Hirt et Grégoire Lathion s'est lancé dans l'organisation d'un atelier de création de produits d'entretien durables.

La première partie de cet atelier consistera en une visite guidée de la STEP de Pensier dans la matinée du **11 juin 2022**, avec une présentation du traitement des micropolluants en lien avec le nouveau projet de STEP. Ensuite, le but sera de discuter avec les citoyen·ne·s quant à leurs intérêts concernant les produits d'entretien durables et d'organiser des ateliers afin de pouvoir les confectionner soi-même. Vous êtes intéressé·e par cette activité ? Merci de vous inscrire (en mentionnant le nombre de personnes) directement à l'adresse commune@labrillaz.ch jusqu'au samedi 4 juin 2022.

Et en bonus, voici une **petite astuce pour la nature** : vous pouvez remplacer le rince-éclat du lave-vaisselle et l'adoucissant du lave-linge par du vinaigre d'alcool à 8%.

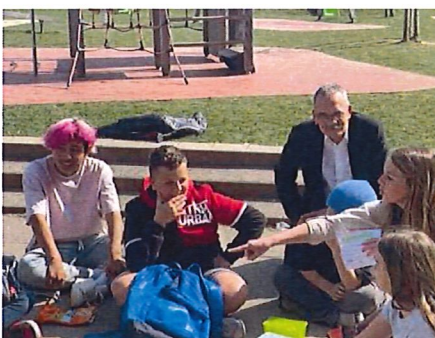


Opération « Coup de balai »

Un sous-groupe de la CDD composé de Roxane Le Gourrierec, Floriane Pellaton, Daphnée Hirt, Grégoire Lathion et Marcel von Ballmoos s'est attelé à l'organisation d'une opération coup de balai au sein de la commune. Cette action s'est organisée en deux étapes, à savoir une journée dédiée aux écoles, et une autre dédiée à la population.

L'action coup de balai est une action cantonale de ramassage des déchets dans l'espace public. Elle est coordonnée dans les cantons de Fribourg et Vaud par la COSEDEC (coopération romande de sensibilisation à la gestion des déchets). Cette année, l'action a eu lieu les 25 et 26 mars 2022.

Au **niveau des écoles**, chaque enseignant·e a préparé une activité en classe sur la sensibilisation aux déchets sauvages selon les cahiers pédagogiques fournis par la COSEDEC. Petite surprise pour les classes de 7H et 8H qui ont eu la visite de notre conseiller d'Etat, M. Jean-François Steiert et de Bob Morlon le **vendredi après-midi 25 mars 2022**. Après avoir sensibilisé les élèves sur les déchets sauvages dans la nature, les deux protagonistes ont participé avec les élèves au ramassage des déchets autour de l'école et à l'activité « **un pique-nique en course d'école** » en réfléchissant sur la mission de faire un pique-nique zéro déchet. Les élèves ont même pu improviser une danse avec Bob Morlon !



La population a également mis la main à la pâte, avec un total de 35 citoyen-ne-s qui se sont mobilisé-e-s pour cette action ! Après un rendez-vous à la salle polyvalente de Lentigny le **samedi matin 26 mars 2022**, différents groupes ont été composés afin de ramasser les déchets dans les trois villages : dans les forêts et la traversée du village de Lentigny, dans la forêt et le village de Lovens, ainsi que dans la forêt et la traversée du village d'Onnens. Quelques groupes se sont également attelés aux bords de routes qui relient nos trois villages. Le constat est effarant : tant de mégots, de plastique, de PET, d'aluminium et d'autres déchets en tout genre jonchant le sol et les espaces naturels ! Alors, **une bonne attitude citoyenne à prendre à partir de maintenant et tous les jours** : il faut absolument éviter de jeter ses déchets dans la nature ! Ces déchets ont de graves impacts **écologiques** (pas de réintroduction dans le cycle de recyclage, menace pour la faune et la flore), **esthétiques** (le littering nuit à la qualité des espaces publics), ainsi qu'**économiques** (les coûts de nettoyage se montent à 200 millions de francs dans toute la Suisse) ! **Alors à toutes et tous, un petit effort, nous allons y arriver ! Pensons à notre planète et au futur de nos enfants !** Un immense merci à tou-te-s les citoyen-ne-s qui ont participé à cette action et au service de l'édilité qui a coordonné le ramassage des déchets !



Rapport de l'enquête auprès des Seniors

Historique

La loi sur les seniors (LSen) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 est le fondement législatif de la politique cantonale en faveur des personnes âgées. L'art. 4 de cette loi précise que les communes disposent de 5 ans (à savoir jusqu'au 1^{er} juillet 2021) pour définir dans un document appelé « concepts » les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre selon les besoins de leurs seniors.

La LSen précise que par senior on entend une personne qui a atteint l'âge légal de la retraite.

Les principaux buts de la LSen sont :

- L'intégration des seniors dans la société
- La reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences
- Le maintien de leur autonomie

En novembre 2019, le conseil communal a décidé d'impliquer de manière importante les seniors dans ce travail de réflexion et a nommé un conseil de seniors (CS). Pour cause, qui d'autre ne pourrait mieux connaître les divers besoins et souhaits que les seniors eux-mêmes. Ce conseil s'est constitué le 27 novembre 2019, lors de sa première séance.

Présidence :	François Magnette, Lovens
Vice-présidence :	Marie-José Mettraux, Lentigny
Membres :	Rose-Marie Diacon, Lovens Marcel Gaille, Lentigny David Manuel Gilabert, Onnens Roland Krattinger, Lentigny Marcel Lauper, Onnens
Un membre du conseil communal :	Grégoire Yerly conseiller communal, depuis novembre 2020
Secrétariat :	Beatrix Guillet

Procédure

Lors de ses premières séances, le conseil des seniors a décidé de procéder à une enquête auprès des seniors de la commune via un questionnaire afin de connaître leurs besoins concrets. Ce questionnaire envoyé à chaque senior par l'administration communale au printemps 2020 a remporté un franc succès. Sur 322 questionnaires, 202 sont venus en retour soit 63% de taux de réponse.

Les différentes tranches d'âges des seniors mettent bien en évidence les 3 générations de seniors avec des besoins différents.

Une première vue d'ensemble montre que, grâce au cadre géographique et au tissu familial bien présent dans notre commune, les besoins des seniors sont partiellement comblés par les proches et l'entourage. Cette analyse permet aussi de dire que c'est le vieillissement qui fait surgir les problèmes d'autonomie et les besoins d'aides.



Mesures proposées

Au vu des résultats de l'analyse, nous nous sommes concentrés sur quatre axes qui nous semblent essentiels à développer dans notre commune.

1) L'accès à l'information sur les prestations existantes

Nous constatons qu'il y a déjà un nombre important de services et de prestations à disposition des seniors. Cependant, ces derniers ne le savent pas et ne connaissent pas nécessairement les prestataires. Lorsqu'une situation de détresse se manifeste, ils n'ont pas les informations à disposition.

Proposition du CS

- La création d'une brochure gratuite contenant toutes les prestations existantes pour tous les seniors de la commune (en cours d'élaboration).
- La création d'un onglet dédié aux seniors sur le site internet de la commune.
- L'organisation de conférences pour seniors sur différents thèmes.

2) L'autonomie

Antonia Jann le dit si bien : *La maison offre un sentiment de sécurité. Non seulement la maison est familière et associée à de nombreux souvenirs mais l'environnement est également familier. Très souvent, ce sont les liens sociaux que les personnes âgées apprécient à leur domicile. De nombreuses personnes ne peuvent imaginer quitter cet environnement sécurisé.*

Nous sommes d'avis que les seniors doivent bénéficier d'un bon accès à tous les services afin de rester le plus longtemps possible à domicile.

Propositions du CS :

- Un service de déchetterie gratuit mis en place par la commune pour les seniors qui ne peuvent pas se déplacer.
- La création d'une convention entre la commune, des restaurateurs ou La Résidence St-Martin pour l'offre de repas à domicile.
- L'accès aux services numériques en proposant des cours collectifs (Pro Senectute).
- Un soutien personnel à domicile en recherchant des synergies intercommunales pour répondre aux besoins d'assistance des seniors.

3) Mobilité, transports publics, développement et promotion des chemins pédestres

Afin de répondre aux besoins des seniors, non seulement des moyens de transports répondant à leurs besoins doivent être mis en place, mais il faut également assurer la sécurité routière et aménager l'espace public.

Dans notre commune, les transports publics ne sont pas suffisants et difficilement accessibles pour les seniors et les personnes à mobilité réduite. La réponse souvent donnée dans le questionnaire : « tant que j'ai une voiture et que je peux conduire il n'y a pas de problème, mais après ? » met en évidence qu'il est important de trouver des alternatives pour permettre aux seniors de se déplacer.

Voici quelques pistes proposées par le CS :

- Mettre en place un service de transport par des bénévoles de la commune.
- Faciliter l'accès aux transports publics (expliquer comment prendre un ticket...)
- Mettre à disposition des bancs dans les forêts ou le long des chemins pédestres.
- Créer des endroits conviviaux en installant des bancs, des tables, un grill à la cabane des bûcherons à Lovens, éventuellement une piste de pétanque, aménager une place de détente à l'ancien réservoir d'Onnens.
- Consulter le conseil des seniors dans le cadre de projets d'aménagement du territoire et routiers.

4) La vie sociale

Un des besoins essentiels est le maintien du contact avec les seniors. Les sociétés locales et en particulier les groupements des aînés jouent un rôle très important. L'engouement manifeste des seniors à participer à des activités renforce ce rôle important que doivent jouer les sociétés locales.

Dans le cadre du CS, nous avons discuté longuement sur les mesures à prendre pour garantir à tout un chacun de s'épanouir. Il nous paraît primordial qu'un seul groupement des aînés existe sur la commune de La Brillaz. Il est important que le lien entre la collectivité et les seniors se pérennise. Dans ce cadre le CS propose :

- Maintenir le dîner annuel des seniors offert par la commune.
- Encourager la création d'un groupement d'aînés pour la commune de La Brillaz.
- Encourager l'intégration des seniors par la mise en place d'activités sportives, culturelles, intergénérationnelles.
- Mettre en place des groupes de marcheurs de différents niveaux, un club de pétanque.
- Rester ouvert à toutes les propositions des seniors et être attentif à leurs besoins selon l'évolution du temps.

Conclusion

En partant du fondement législatif de la politique cantonale en faveur des seniors et des directives temporelles y relatives, le conseil des seniors s'est mis au travail. Plusieurs séances ont été organisées, elles se sont toujours déroulées dans le respect de la sensibilité de chacun des membres. Grâce aux vastes connaissances dans le domaine social de Mme Beatrix Guillet, le conseil des seniors a pu avancer de façon rigoureuse dans l'élaboration de ce projet.

Nous aimerions ici remercier les membres du conseil communal qui tour à tour ont piloté le projet, Daniel Bouzon, Thomas Chappuis et pour la mise sous toit Grégoire Yerly.

Mais en première ligne, c'est à vous Mesdames, Messieurs, les seniors de notre commune de La Brillaz, qui avez répondu au questionnaire envoyé, que s'adressent nos plus vifs remerciements. Sans vous, ce projet n'aurait pas revêtu le dynamisme et l'espoir dans lesquels il a pris forme.

Restons attentifs « au comment vivre ensemble dans l'harmonie de notre commune » et partager nos désirs qui peuvent devenir Réalité.

Le Conseil des Seniors



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale.



Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'entreprises et habitants des communes de Sarine-Ouest. A ce jour, ce sont près d'une **centaine d'interventions** diverses qui ont été assurées par notre service et nous vous en remercions.

Remplacements, renforts d'équipes, travaux extérieurs et intérieurs, nous sommes plus que jamais opérationnels et très bien équipés pour répondre à tous vos besoins. Nous sommes à vos côtés pour faciliter votre quotidien et notamment pour les entretiens extérieurs durant le printemps et l'été (désherbage, petits travaux de peinture, aide à l'aménagement de votre jardin, tonte, réparations de portails ou treillis, nettoyages de propriétés, etc.).



Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement. Nous sommes également à même de répondre à vos demandes les plus urgentes...



Vous trouverez les informations relatives à notre service ainsi qu'une liste non exhaustive de travaux et services en suivant ce lien : <https://www.arcos-sarine.ch>

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch





Info recyclage

Récolte PET 2021 : Pour notre commune ce sont plus de 219'000 bouteilles PET qui ont été récoltées dans nos 2 déchèteries, ce qui correspond à une économie de 5'742 litres de pétrole.

Avec la récolte des bouteilles plastiques, ce sera encore mieux en 2022. Bravo et merci de votre contribution.

Rappel : seules les bouteilles de lait, boisson, huile ménagère, vinaigre, shampoing, produit de lessive et de nettoyage du ménage sont récupérées.

A mettre dans les sacs poubelles: bouteilles d'huile de moteur, produits de jardinage, engrais, produit de traitement...jouets en plastique et tout autre emballage plastique.



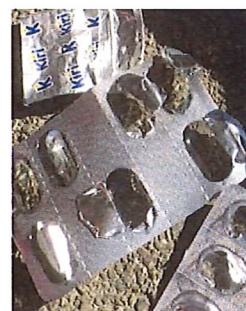
Récolte Alu : seuls les emballages portant le logo peuvent être recyclés.

Beaucoup d'emballages ne sont pas recyclables car ils sont composés en grande partie de plastique. En les mettant dans la benne d'aluminium, cela détériore la qualité du recyclage.

Exemple : emballage de médicament, sachet chips, fromage frais, emballage du beurre, ...

Merci de les mettre dans les sacs poubelles.

De même, **seules les capsules en ALU sont recyclables**. Les capsules DELIZIO et autres compatibles sont souvent en matière plastique et doivent être mises dans les sacs poubelles.



Promenades des chiens

Un effort doit être fait par les propriétaires de chiens concernant les crottes de leur(s) protégé(s) en bordure des chemins, sur les trottoirs ou les places de jeux et dans les champs.

En effet, trop souvent encore des excréments canins sont laissés dans ces endroits où se trouvent pourtant toujours à distance raisonnable des poubelles « robidog » pour y déposer les crottes.

Celles-ci contaminent le bétail, s'il mange un fourrage souillé, par une maladie appelée la néosporose. Cette maladie, lorsqu'elle est transmise à une vache portante, provoque souvent un avortement et la rend définitivement stérile. Si la vache n'avorte pas, elle transmettra la maladie à son petit veau qui à son tour deviendra stérile. L'issue fatale pour les animaux atteints de cette maladie est l'abattoir.



Le conseil communal remercie les détenteurs de chiens de toujours et partout ramasser les crottes de leur(s) chien(s), mais également de protéger les bovins contre cette maladie en vermifugeant les chiens quatre fois par an.

En outre, il les rend attentifs aux articles 9 et 15 du règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens.



My Local Services

Votre place du
village virtuelle



COMMUNE DE LA BRILLAZ

Toutes les informations sur l'actualité communale

Et la possibilité pour les commerces, les artisans et les sociétés locales de la Brillaz de faire connaître leurs activités.



TRÉSOR DES ARCHIVES COMMUNALES

Après le budget de 1922 de l'ancienne commune de Lentigny publié dans la dernière édition de l'info communale, nous allons nous intéresser aux archives de l'ancienne commune d'Onnens. Le procès-verbal de l'assemblée de sociétaires et fournisseurs du 2 décembre 1937 nous parle d'une décision concernant la construction de la nouvelle porcherie (bâtiment qui vient d'être détruit pour faire place au nouveau magasin et tea-room de la laiterie d'Onnens). Dans le procès-verbal, les membres de la société de laiterie devaient choisir entre trois formes de subventions cantonales selon s'ils employaient des chômeurs inscrits à l'office du travail, des ouvriers sans travail ou des agriculteurs et autres ouvriers. Finalement le choix s'est porté sur une subvention cantonale de 25% en employant des ouvriers sans travail. Le conseil communal a dû préavisier ce choix.

51

Assemblée des sociétaires et fournisseurs du 2 décembre 37.

Tractanda:

Discussion au sujet des subventions.

Présidence: *Lorand Raymond;* *membres présents 15.*

Le protocole est lu et approuvé sans observation. M^s le Président s'étant renseigné, fait savoir que pour la construction, la P^{te} réclamait le subside cantonal suivant:

1^o 30% en employant que des chômeurs inscrits à l'Office du travail.

2^o 25% en employant des ouvriers sans travail.

3^o 15% en employant des agriculteurs et autres ouvriers.

M^s le Président propose d'utiliser la 2^e catégorie d'ouvriers, ce qui est accepté. Il fait savoir qu'il faut aussi un préavis du Conseil communal.

La séance est levée.

Le secrétaire:

Robert Hirt.

Le Président:

Raymond Lorenz.

Ces procès-verbaux de la société de laiterie d'Onnens sont en dépôt dans nos archives communales afin de garantir de bonnes conditions de conservation.

M. Robert Hirt, dont vous pourrez lire le parcours de vie dans la nouvelle rubrique « Personnalité de notre commune », a été nommé secrétaire caissier de la société de Laiterie selon le PV du 9 mai 1936 à l'âge de 21 ans, à l'unanimité des membres du comité. Son 1^{er} PV date du 16 mai 1936 et s'intitulait : « Réparation et contingentement ». Déjà à cette époque, il y a eu un contingentement qui correspondait à 90 % de la production de l'année précédente. Son dernier PV fut rédigé le 28 avril 1986. Il était question, ce jour-là, de vendre la laiterie au laitier, ou de la construction d'une nouvelle laiterie d'un coût de 1,5 million, en fusionnant avec la société de Lovens. Mais aucune décision ne fut prise, le comité devant réfléchir afin de faire des propositions pour la prochaine assemblée.

PERSONNALITÉ DE LA COMMUNE

Robert Hirt (1915-1998)



Orphelin de père à 7 ans, Robert travaille très tôt à la ferme avec sa maman Angèle et ses sœurs Maria, Cécile et Gilberte. Son frère Eugène ayant pris le chemin du Séminaire. Arrive la mobilisation de 1939-1945 et ses mille jours de service à la 3/16 ! Sa famille devra bien se débrouiller sans le seul homme de la maison.

En 1952, il fit la connaissance de Suzanne Yerly des Rialets, à Cottens. Ils se marièrent en 1953 et 4 enfants vinrent agrandir la famille : Jean-Marie en 1954, les jumeaux Michel et Elisabeth en 1956 et Thérèse en 1957. Afin de compléter le modeste revenu de la petite ferme et de permettre aux 4 enfants de poursuivre des études, Robert a travaillé également dans les forêts communales.

Robert occupa de nombreuses charges publiques, comme caissier communal, puis membre du conseil durant une dizaine d'années entre 1950 et 1960, secrétaire-caissier de la société de laiterie durant 50 ans, de 1936 à 1986. En 1946, il est nommé officier d'Etat civil du VIII^e arrondissement de la Sarine. Ses enfants écoutaient quelquefois à la porte pour espérer entendre le « oui » des fiancés, Suzanne offrait les "meilleurs bricelets du monde" et ils ouvraient une « bonne bouteille » en toute convivialité.

En 1986, après 40 ans de services, Robert transfère les livres d'Etat civil à l'Office de Prez-vers-Noréaz, tenu par Feu M. Marcel Mauron.

En 1963, à la mort de Jean Barras, Robert lui succède comme caissier de la Banque Raiffeisen. Il avait beaucoup hésité à prendre ce nouveau poste à responsabilités. A 48 ans, il apprend à taper à la machine à écrire. Mais c'est à la main qu'il accomplissait les nombreuses additions lors des contrôles de caisse. La collaboration avec la Caisse Raiffeisen de Lentigny est intense, le nouveau caissier ayant souvent recours aux conseils de René Morel. Durant les vacances de Noël, ses enfants lui prêtaient main forte pour contrôler les additions lors des boucllements annuels. Heureusement qu'une machine à calculer électronique apparut au bureau à la fin des années 70. Il n'y avait pas d'heures d'ouverture officielles ; après la messe dominicale, les clients défilaient pour prélever leur argent avant l'apéro. A peine le repas du dimanche terminé, l'un ou l'autre ouvrier de ferme venait prélever son écot. A la fin de son activité de caissier au 31.12.1989, le gros coffre-fort est transporté au sous-sol de la maison de Jean-Paul Piller. Christian Berset reprend la tenue des comptes pour quelques années, avant que l'agence d'Onnens ne fusionne avec celle de Belfaux.

Robert fut aussi un ténor fidèle et assidu au Chœur d'hommes, puis au Chœur St-André d'Onnens. A ses enfants, il a transmis la passion de la musique ; il avait à cœur de faire répéter les chants du 1er mai à deux voix. Le 3 décembre 1978, il reçut la médaille Bene Merenti pour 50 ans d'activité. Il monta sur la tribune quelques années encore et chante maintenant sûrement dans le chœur des anges.

Aux services de la communauté pendant plus de 50 ans Robert a marqué la vie du village d'Onnens, de notre commune et de la région. Simple et discret il a été un très bel exemple pour tous, mais en particulier pour sa famille, ses 4 enfants, 14 petits-enfants et 9 arrière-petits-enfants.

L'HARMONIE DE LA BRILLAZ

f www.onnens.net @



ECOLE DE MUSIQUE

L'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz accueille, dès 6 ans, les enfants ayant envie de débiter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions. **Inscriptions possibles pour les cours jusqu'au 20 mai 2022.**
Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net

Tu hésites, tu es curieux ? Viens essayer un instrument ! Les musiciens de l'EMJ (Ensemble Musical des Jeunes) vous présenteront les instruments et tu pourras faire ton choix.

Retrouve-nous le mardi 10 mai à 18h à la salle polyvalente de Lentigny ! (sans inscription)

CONCERT ANNUEL

Notre concert aura lieu le **samedi 4 juin 2022.**

Vous aurez le plaisir d'écouter les élèves de notre école de musique, les jeunes de l'EMJ et ensuite, nous vous ferons découvrir notre beau pays au travers d'oeuvres aux connotations suisses. mais également d'autres morceaux variés.



PROCHAINEMENT

33ème fête du Giron des Musiques de La Sarine
du 19 au 22 mai à Prez, prestation le samedi 21 mai à 14h20

Sérénades à Lentigny - du 7 au 10 juin 2022

Audition de l'école de musique - mercredi 15 juin à 20h à la salle polyvalente de Lentigny

Balade gourmande dans les villages - le samedi 30 juillet





Fêtes des Céciliennes

26 - 27 - 28 - 29 mai 2022

Enfin !

La pandémie a fait souffrir de nombreux choeurs. Mais le choeur Ste-Cécile n'a pas renoncé à aller de l'avant. Il s'est montré assez fort pour organiser successivement deux fêtes. Les 20-21 novembre 2021, notre société fêtait son 125^e anniversaire et bénissait son nouveau drapeau. Six mois plus tard, elle relève le défi de rassembler tous les choeurs de l'association St-Udalric pour les Céciliennes 2022.

La Covid n'a pas réduit le choeur aux soupirs et au silence. L'organisation d'une telle fête demande beaucoup d'efforts et le comité d'organisation remercie tous les chanteuses et chanteurs du choeur, leurs amis, ainsi que les autorités paroissiales et communales pour leur engagement et leur soutien.

On dit, avec raison, qu'un village où l'on ne chante pas, c'est un pays qui se meurt. Lentigny vivra, les 26-27-28-29 mai prochains, quatre jours de liesse et le choeur Ste-Cécile convie la population de La Brillaz à cette réjouissance. Vous pourrez manifester votre soutien par votre présence au loto le vendredi, par votre participation à la journée du samedi et au concert du soir, mais aussi en assistant à la messe solennelle du dimanche.

Notre société de chant est ouverte à toutes et tous et nous vous invitons à rejoindre nos rangs, afin que nous puissions poursuivre, dans de bonnes conditions, notre activité culturelle et sociale dans la paroisse et la commune. Chanter ensemble renforce la cohésion sociale. Et le choeur Ste-Cécile - ses membres vous le confirmeront - est une chorale qui rend la vie plus belle.

Jean-Pierre Papaux

L'Association St-Udalric

est l'une des 13 associations fédérées au mouvement des céciliennes.

Elle comprend 7 choeurs :

- Le Choeur Ste-Anne et St-Nicolas de Châtonnaye et Torny-le-Grand
- La Chanson de Corserey
- Le Choeur Ste-Cécile de Lentigny
- Le Choeur St-André d'Onnens
- Le Choeur St-Jacques de Noréaz
- Le Choeur St-Jean-Baptiste de Prez-vers-Noréaz
- La Cadette de Middel et Torny-le-Petit

Les Céciliennes

regroupent les choeurs dont la fonction est essentiellement liturgique. Fondé en 2005, ce groupement compte 13 associations, environ 140 chorales, 3'500 chanteurs.

Son but est de définir et défendre la mission première des choeurs d'église au service de la liturgie.

La Fédération Fribourgeoise des Chorales

regroupe toutes les associations chorales du canton de Fribourg, choeurs d'enfants et de jeunes, choeurs liturgiques et ouverts. Cela représente en tout plus de 215 chorales et 6'900 chanteuses et chanteurs. C'est la plus grande association du canton.

Programme

Jeudi 26 mai (Soirée réservée aux choeurs)

17h30 Prestations devant jury à l'église
Souper à la s. polyvalente
Appréciation des choeurs par le jury
Animation

Vendredi 27 mai

20h00 Grand loto des Céciliennes à la s. polyvalente
Petite Restauration / Bar

Samedi 28 mai

de 10h à 14h Marché villageois et à la s. polyvalente
Animation par les talents de la région
19h30 Concert public par les choeurs
de l'association St-Udalric à la s. polyvalente
21h00 Bal avec le Carré d'As
Restauration / Bar

Dimanche 29 mai

08h30 Répétition d'ensemble à l'église
09h30 Messe en l'honneur de Notre-Dame de l'Evi
avec quatuor de cuivres et orgue
Remise des médailles décanales
Cortège avec les drapeaux
Apéritif villageois à la s. polyvalente
Banquet officiel

34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine

LA BRILLAZ
DE A
A



labrillaz2023.ch

17 – 21
MAI
2023

La 34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine aura lieu du 17 au 21 mai 2023 à La Brillaz. Le compte à rebours est lancé et à une année de la Fête, c'est avec plaisir que nous vous communiquons ci-dessous les informations sur l'avancement des préparatifs et des dates à retenir.

L'objectif : une Fête, belle et chaleureuse qui se veut fédératrice des habitants de notre commune et qui fasse vivre des moments inoubliables aux musiciennes et musiciens ainsi qu'à vous toutes et tous. C'est donc tout naturellement que nous avons décidé de répartir les festivités dans les trois villages. Profitant

des infrastructures de la salle polyvalente et la proximité des salles de classes, les concours des sociétés de musiques auront lieu à Lentigny. Dès juin 2022 jusqu'à avril 2023, un caveau sera ouvert à Lovens (voir détails ci-dessous). Enfin, la place de Fête et la cantine se trouveront à Onnens. Le programme des festivités est encore en travail. Nous vous promettons d'ores et déjà un programme riche et varié avec entre autres, des concerts, une soirée spectacle, les concours des sociétés de musiques, un cortège, un grand loto et la journée du 70^{ème} anniversaire de l'Harmonie. Vous trouverez le programme détaillé d'ici cet été sur notre site internet www.labrillaz2023.ch.

Le comité d'organisation

AGENDA

Un petit rappel succinct pour noter les dates importantes dans votre agenda

DÈS JUIN 2022

OUVERTURE DU CAVEAU *

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17h00 à 21h00
Le 3^{ème} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h30

*Pour les dates et heures d'ouverture veuillez-vous référer à notre site internet www.labrillaz2023.ch.

SAMEDI 30 JUILLET 2022

BALADE GOURMANDE

Des informations suivront sur www.onnens.net

DU 17 AU 21 MAI 2023

34^e FÊTE DU GIRON DES MUSIQUES DE LA SARINE

Nous
nous réjouissons
de vous rencontrer
très bientôt!

LE CAVEAU

Envie de passer un moment convivial, en toute simplicité et à la bonne franquette, tout en savourant un bon verre de vin ? Dès le mois de juin 2022, vous êtes les bienvenus dans la ferme de la famille Moullet, Rte de la Perreire 10 à Lovens pour déguster un grand choix de vins de différentes régions de la Suisse. Vous ferez ainsi connaissance avec la collection sélectionnée pour notre vente de vin.

Le caveau sera ouvert en principe* entre juin 2022 et mars 2023 :

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17h00 à 21h00
Le 3^{ème} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h30

**Pour les dates et heures d'ouverture veuillez-vous référer à notre site internet www.labrillaz2023.ch.*

Si vous avez envie d'organiser une dégustation pour un groupe, n'hésitez pas à contacter Céline Julmy, responsable de la vente de vin (ventedevin.labrillaz2023@onnens.net). Le caveau peut être ouvert sur demande en dehors des heures d'ouvertures officielles.

VENTE DE VIN

Comme dit précédemment, les vins en dégustation au caveau seront proposés à la vente. Nous espérons que notre sélection d'une dizaine de variétés vous conviendra et saura enchanter vos palais. Les informations suivront sur notre site internet. Nos musiciennes et musiciens vous solliciteront avec plaisir et des bulletins de commande seront également disponibles au caveau.

LA BALADE GOURMANDE

Afin de donner un avant-goût de cette grande Fête, l'Harmonie de La Brillaz vous donne rendez-vous le samedi 30 juillet 2022 pour une balade gourmande. Cette balade s'inscrit parfaitement dans le thème de notre Fête « La Brillaz de A à Z » puisqu'elle vous fera découvrir notre belle campagne et nos villages dans un contexte très convivial. Au fil d'une balade à travers nos villages, vous serez non seulement charmés par la beauté de nos paysages mais également par la richesse gustative de notre terroir. Les parcours seront préparés pour accueillir petits et grands gourmets. Des informations suivront et seront publiées sur le site internet de l'Harmonie www.onnens.net.

DÉCORATION LA TEAM DÉCO RECRUTE

Comme dit précédemment, les travaux préparatifs pour accueillir les musiciennes et musiciens ainsi que tout le public dans une ambiance chaleureuse et festive ont déjà commencé. Ainsi, la Team déco est à l'œuvre pour créer des décorations qui embelliront nos villages et les lieux de fête. Au vu de la tâche importante, votre aide est bienvenue. Une fiche d'inscription est disponible sur le site internet www.labrillaz2023.ch comprenant les détails. Un grand merci d'avance. Si vous avez des questions, Caroline Gendre, responsable des décorations, est à votre disposition (decorations.labrillaz2023@onnens.net).

BÉNÉVOLES

Vous vous en doutez certainement, une Fête de cette envergure est tributaire de l'engagement important de personnes bénévoles. Si vous pouvez donner un peu de votre temps, c'est très volontiers. Nous avons besoin de vous pour que cette Fête soit belle et réussie. La bonne vieille méthode du « bouche à oreille » nous amènera peut-être à vous contacter personnellement pour vous embarquer dans cette aventure. Merci de nous faire bon accueil. Si vous souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos coordonnées via le formulaire sur notre site internet www.labrillaz2023.ch, c'est avec grand plaisir que nous vous contacterons en temps opportun.

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le responsable du personnel, Patrick Dafflon (personnel@labrillaz2023.ch).

Notre site internet évolue constamment et est mis à jour régulièrement. Une visite nous ferait très plaisir!

labrillaz2023.ch

Si vous avez une question : info@labrillaz2023.ch.

SERVICES & ENTRAIDES

Soutien scolaire

Audrey Devaud, étudiante au Collège de Gambach, est disponible pour donner des cours de soutien de français et allemand aux élèves du niveau primaire. Contact 077 529 04 29.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans le mardi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 342 60 99
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 486 24 71
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05	079 466 76 97
Strahm Chloé	Certificat Croix-Rouge		077 527 55 32
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébé

Suivi avant la naissance

JOB ÉTUDIANT JOB ÉTUDIANT

Le FC Lentigny recherche, pour compléter son équipe « buvette », des personnes intéressées pour le service des boissons durant les matchs juniors.

Choix des matchs en fonction de vos disponibilités le samedi, dimanche et éventuellement le soir en semaine.

Pour toute information, vous pouvez contacter Catherine Cudré 079 783 03 20.



Vote anticipé par correspondance ou par dépôt

Dès réception du matériel de vote, toute personne peut exercer son droit de vote de manière anticipée, par **correspondance** ou par **dépôt**.

Il faut procéder ainsi

1. Remplir le bulletin de vote.
2. Glisser le bulletin de vote dûment rempli dans l'enveloppe de vote.
3. Encarter l'enveloppe de vote dans le certificat de capacité civique.
4. Signer le certificat de capacité civique, sous peine de nullité de son vote.
5. Glisser le tout dans l'enveloppe-réponse en vérifiant que la **signature apparaisse dans la fenêtre**.

L'enveloppe-réponse, doit être :

- soit postée de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin. Les frais de port sont en principe à la charge de la personne votant. **Les enveloppes non ou insuffisamment affranchies sont refusées ;**
- soit déposée auprès du secrétariat communal ou à l'endroit fixé par le conseil communal, au plus tard jusqu'au dimanche, **une heure avant l'ouverture du local de vote.**

En cas de doute, visualisez la vidéo sur le lien suivant :

<https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/votations-et-elections/vote-anticipe>



district de la Sarine
enfants de 0 à 12 ans

famiya
service de garde d'enfants



**devenez accueillant.e
en milieu familial !**

descriptif détaillé et postulation :
www.famiya.ch/emplois




RÉ-OUVERTURE
01.08.2022

La pension La Gouttière accueille vos chats lors de vos vacances ou autres déplacements dans un environnement familial, chaleureux, calme, sécurisé et professionnel. Vos chats trouveront à La Gouttière confort, présence, tendresse et jeux nécessaires durant votre absence.



Annie Blatti Bersier
Formation F8IP Chatterie
Autorisation du SAAV Fribourg

En Meinoud 5
1745 Lentigny
079 669 84 43

WWW.LAGOUTTIERE.CH



IMPLENIA SUISSE SA À FRIBOURG

GÉNIE CIVIL
T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE
T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE
T +41 58 474 07 07

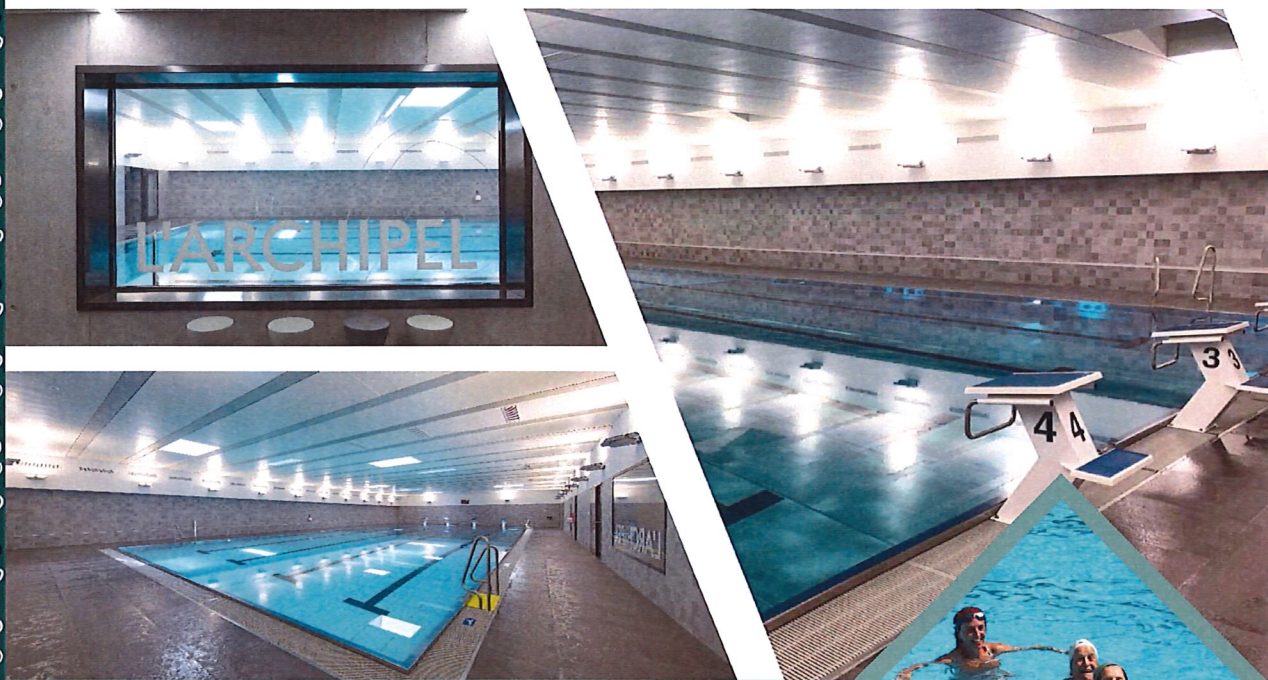
IMPLENIA.COM

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Aquagym senior

à la Résidence Saint-Martin

 **RÉSIDENCE
SAINT-MARTIN**



Venez profiter d'un cours d'aquagym.

Les mardis de 11:15 à 12:00 :

2022: 08.02, 22.02, 08.03, 22.03, 05.04, 03.05, 17.05, 31.05, 14.06, 28.06

Les vendredis de 11:30 à 12:15 :

2022: 04.02, 18.02, 18.03, 01.04, 13.05, 10.06, 24.06, 08.07

Prix par cours: CHF 20.-

Repas possible après le cours, sur réservation (jusqu'à 10h le jour même) directement auprès de la cafétéria, au **026.477.61.31**, ou par courriel à resto@residence-stmartin.ch.

Payable sur place

Application des règles sanitaires en vigueur selon décision des autorités sanitaires. **Actuellement 2G+**

⊕ L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.



Les fenêtres de l'Avent

Chers villageois, chers amis

En 2021, les fenêtres de l'Avent réalisées dans notre commune ont connu un grand succès et nous y avons partagé des instants chaleureux et magiques.

Un grand merci aux hôtes pour leur accueil, leur enthousiasme et leurs magnifiques réalisations.

Grâce à votre générosité durant les fenêtres de l'Avent, un don de 1090.80 a été versé à l'association Porte-Bonheur.

Porte-Bonheur est une association venant en aide aux orphelins de Suisse touchés par le départ d'un père, d'une mère ou des deux parents.



Merci

On vous donne rendez-vous en décembre 2022.
Les fenêtres de l'Avent s'illumineront dans nos trois villages.

Nous nous réjouissons de vous y rencontrer. Les inscriptions seront ouvertes dès mi-octobre auprès de Barbara Lauper.

Les organisatrices
Barbara, Sandra et Nadège

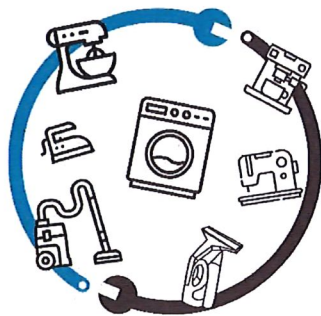


SELF-REPAIR
L A M B I E L

Rien ne se jette, tout se récupère

ATELIER DE REPARATION - *DU PETIT ET DU GROS*
ELECTROMENAGER

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens
079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch



REPARATION - VENTE - LOCATION - PIECES DETACHEES



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

E ntreprise de T ravaux I mmobiliers

ETI Rochat T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

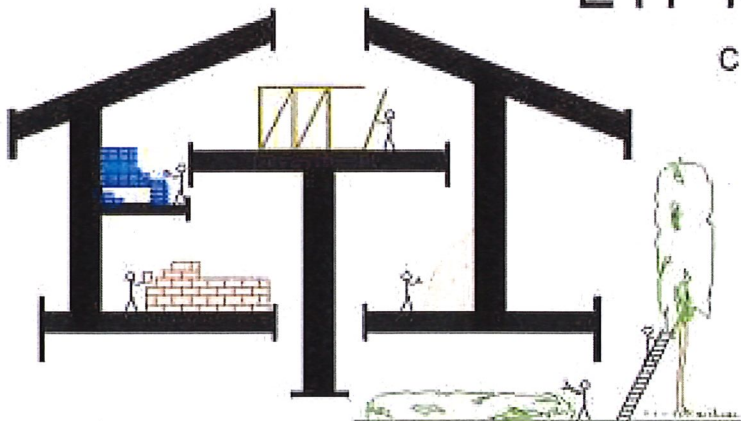
Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

Thierry Rochat
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de
 22'000
 documents

Romans
 Large
 vision

Animations

gratuites
 Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 CréAteliers

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch

Dates à réserver



Exposition

Pierre-André PACHE

du 8 avril au 9 juillet 2022

*Vernissage le vendredi 8 avril
dès 18h45*

Atelier FReBOOKS

Mercredi 1^{er} juin 2022

FReBOOKS =
e-books, e-audio, e-musique



**Atelier pratique en continu
entre 17h et 19h30**

Prenez vos smartphones,
tablettes, liseuses...

Les CréAteliers

Mercredi 11 mai 2022

Thème : "La concentration
active"

1^{ère} séance à 15h
2^{ème} séance à 16h

animés par Sarah Genoud

sur inscription



Les CréAteliers

Horaire été 2022

du 11 au 25 juillet

Samedi 9h-12h

Mercredi 15h-19h30

Fermeture estivale

du 25 juillet au 15 août

dès le 16 août

reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous

sur



BRA

Bibliothèque régionale Avry



La Bibliothèque régionale d'Avry a fêté ses 30 ans !

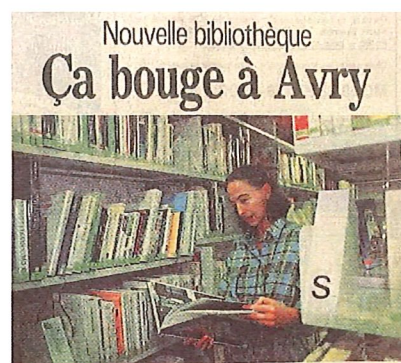
Un peu d'histoire

A l'occasion du 500^{ème} anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la Confédération helvétique, le Conseil d'Etat fribourgeois reçut un montant substantiel de la Confédération, montant qu'il décida d'attribuer à la culture en soutenant notamment la création de bibliothèques de lecture publique. Il chargea les préfets d'établir un plan de répartition de bibliothèques régionales dans tout le canton. Pour le district de la Sarine, c'est la commune d'Avry-sur-Matran qui fut désignée pour accueillir une bibliothèque desservant toute la région de Sarine-Ouest.

Pour concrétiser le projet, il fallut compter sur l'enthousiasme et l'engagement de plusieurs personnes. Mesdames Christiane Mory et Marthe Siglé, conseillères communales d'Avry, furent des appuis précieux et indispensables pour créer des liens entre les diverses communes concernées. Mesdames Denise Grand, Michèle Favre, Marie-Thérèse Rosset et Geneviève Urech, les bibliothécaires d'alors, compétentes et très motivées, se chargèrent de l'organisation des collections et de l'aménagement de la bibliothèque.

Le 10 décembre 1991, la Bibliothèque régionale d'Avry fut prête à accueillir ses premiers lecteurs dans les locaux de la protection civile au sein du bâtiment de l'édilité de la commune d'Avry-sur-Matran. Avec plus de 5'000 livres, la bibliothèque offrait, dès son ouverture, un vaste choix de lectures aux enfants, jeunes et adultes de la région, ainsi qu'aux classes primaires des environs. Depuis le début de son activité, la bibliothèque proposa aussi de nombreuses animations, telles que des expositions, rencontres avec des écrivains, conférences ou encore séances de contes.

C'est en 2008 que la bibliothèque déménagea dans les locaux actuels du CO de Sarine-Ouest. Depuis, ce magnifique et vaste espace donne à la bibliothèque tous les atouts nécessaires pour en faire un pôle culturel, un lieu où loisirs, formations, découvertes et rencontres cohabitent en toute harmonie autour d'un dénominateur commun : le livre.



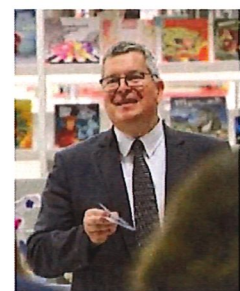
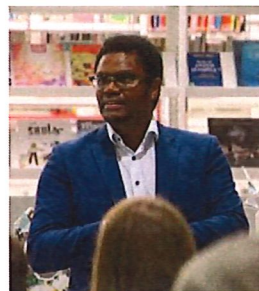
La fête

C'est dans cet esprit que les 8 et 9 octobre 2021, nous avons célébré le 30^{ème} anniversaire de notre bibliothèque.



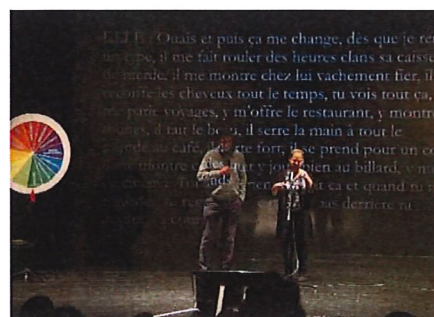
Le vendredi soir vers 19 h, la partie officielle, agrémentée d'une touche musicale, ouvrit les festivités.

Messieurs Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine, Pierre Buntschu, Président de l'Association des bibliothèques fribourgeoises, et Michel Moret, Syndic d'Avry, ont adressé quelques mots au public présent, composé de représentants des autorités des diverses communes, de bibliothécaires et de lectrices et lecteurs de tous âges.



Lors de son allocution, Chantal Rosa, la bibliothécaire responsable, présenta l'exposition retraçant toute l'histoire et la vie de la bibliothèque, ainsi que l'œuvre créée spécialement pour l'occasion par l'artiste fribourgeoise Kami. Elle en profita aussi pour adresser un merci admiratif à tous les élèves du CO et à leurs professeurs pour leurs magnifiques décorations qui habillent la bibliothèque d'un air de fête.

Ensuite, la partie récréative de la soirée se déroula dans l'aula. Deux acteurs (Odile Cantero et Vincent David), un musicien (Jérôme Delaloye) et un technicien (Arthur Brügger) animèrent un karaoké littéraire mettant le public à contribution. Tiré au sort, un volontaire était invité sur scène pour tourner la roue et ainsi définir le type de texte qu'il allait devoir lire devant le public réuni. L'humour des animateurs et les lectures choisies, magnifiquement interprétées par les acteurs improvisés et accompagnées en musique, offrirent un spectacle des plus réussis !



Le divertissant karaoké littéraire terminé, ce fut l'heure de l'apéritif, où chacun put se régaler des gourmandises concoctées par "MT Restauration".



Le programme du samedi s'adressait plus spécialement aux familles, avec au menu plusieurs animations proposées tout au long de la matinée.

De 9h à 12h, les enfants purent s'essayer à la création artisanale de papier avec l'artiste fribourgeoise Kami, réalisatrice de l'œuvre suspendue aux fenêtres de la bibliothèque et visible en tout temps.



Les jeunes visiteurs purent également participer à un CréAtelier, animé par Madame Sarah Genoud. Sur le thème du temps qui passe, diverses activités étaient proposées dont une histoire mise en scène et racontée par les enfants de Sarah Genoud : Mila et Martin.



A 10h30, la compagnie Ex'Act, formée des comédiens Sarkis Ohanessian et Fausto Borghini, présenta un théâtre d'impro dans l'aula. Sur scène, les deux acolytes donnèrent libre cours à leur imagination, s'inspirant de différents livres sélectionnés par les bibliothécaires pour raconter des histoires. Le talent de ce duo impressionna et ravit grands et petits.



Cette seconde journée se termina également par un apéritif convivial où tout le monde était cordialement invité.

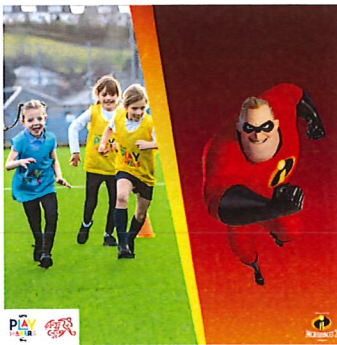


Pour conclure, ce week-end rempli d'émotions fut une vraie réussite. Toutes les conditions étaient réunies pour que la fête soit belle : l'originalité des décors, le talent des artistes, l'enthousiasme et la disponibilité des divers intervenants sans oublier la présence d'un public chaleureux. Encore dans l'euphorie de ce moment festif partagé, le comité d'organisation des 30 ans de la bibliothèque adresse à chacune et à chacun toute sa reconnaissance et sa profonde gratitude.

Et maintenant, le grand livre de la bibliothèque s'ouvre sur un nouveau chapitre... À nous tous de l'écrire !

Vive la Bibliothèque régionale d'Avry !





Tu es né(e) entre 2012 et 2017? Tu as envie de commencer le foot?

Alors rejoins nous à l'école de football du FC Sarine-Ouest

Informations et inscriptions

FC Lentigny : Thierry Chanson

079 459 63 65

thierry.chanson@bluewin.ch

FC La Brillaz : Carrel Christophe

079 204 42 74

carrel_c@hotmail.com

(Onnens et Lovens)

**Tu veux jouer dans une équipe de filles ?
Alors rejoins une de nos équipes féminines**

Le FC Sarine-Ouest fait partie du programme UEFA Playmakers pour la promotion du football féminin.



Informations et inscriptions

Football féminin juniors (FF8, FF12 et FF15)

Domingo Mendez 079 359 86 46

domingo.mendez@lombardi.group

**Tu veux jouer dans une de nos nombreuses équipes ?
Alors rejoins nous**

Le FC Sarine-Ouest a des équipes dans toutes les catégories juniors (A, B, C, D, E, F et G), football féminin FF8 Playmakers, FF12 et FF15, des équipes actives de 2ème, 4ème, 5ème ligue ainsi qu'une équipe senior et une équipe féminine de 2ème ligue Inter.

Il y a un réseau écologique dans ma commune.

Peut-être le savez-vous déjà ; le réseau écologique Sarine-Ouest traverse les communes de Cottens, Chénens, La Brillaz, Autigny et Prez. Que cela signifie-t-il ?

Un réseau écologique regroupe des agriculteurs et agricultrices motivés et soucieux de préserver la biodiversité dans une région donnée. Leur mission est importante car, dans notre pays, la biodiversité est malheureusement en déclin, le paysage s'est petit à petit morcelé, des habitats nécessaires à la flore et à la faune sauvage se sont raréfiés (prairies extensives, haies, jachères, bosquets) et sont maintenant souvent isolés. Le réseau écologique, permet de créer de nouveaux habitats et de les lier avec d'autres milieux naturels nouveaux ou déjà existants. Ainsi, on redonne un peu d'espace aux animaux et aux végétaux, ils y trouvent les ressources nécessaires pour y réaliser leur cycle de vie (se nourrir, s'abriter, se reproduire et se déplacer). Ils peuvent effectuer leur migration plus facilement, se disperser et (re)coloniser de nouveaux endroits. Les agriculteurs et agricultrices membres d'un réseau travaillent avec des biologistes afin de mettre en place des mesures spécifiques favorisant la faune et la flore locale sur leurs parcelles. Dans un réseau, le pourcentage de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) doit atteindre au minimum 12% et les agriculteurs s'engagent à appliquer des mesures supplémentaires : des nichoirs sont installés, certaines zones sont fauchées tardivement, des tas de pierres ou de branches sont posés, des gouilles sont creusées, des haies sont plantées et entretenues de manière spécifique ...

Le réseau Sarine-Ouest est particulièrement riche en possibilités. Son agriculture mixte composée de cultures et de prairies destinées à l'affouragement du bétail permet de varier les mesures favorisant la biodiversité.

Voici quelques exemples de mesures écologiques présentes autour de chez vous :

- Prairies extensives et jachères : ces surfaces pauvres en éléments nutritifs sont composées d'une grande diversité de plantes (de 40 à 70 espèces) et fournissent le gîte et le couvert à un nombre considérable d'animaux (insectes, araignées, amphibiens, reptiles, petits mammifères, oiseaux et passage de grands mammifères).

- Haies, bosquets, berges boisées : ils jouent un rôle de relais, corridor permettant à la faune de circuler. De plus, ils ont l'avantage de garantir une bonne protection contre le vent et l'érosion des sols et offrent de l'ombre au bétail. Les haies sont composées de buissons indigènes à fruits, d'épineux, de vieux arbres et de bois mort et procurent nourriture et abri aux animaux.

- Fruitières hautes tiges : outre leur valeur fruitière et paysagère, les vergers hautes-tiges sont de très bons habitats pour des animaux tels que les oiseaux, les chauves-souris et les insectes. Leur valeur est d'autant plus grande lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures telles que les prairies extensives, haies ou d'autres vergers hautes-tige.

Il est également important de souligner que si l'agriculture peut beaucoup contribuer au maintien de la biodiversité, les particuliers ont aussi un rôle à jouer et peuvent apporter leur aide en installant des aménagements dans leurs jardins !

!! Avis aux naturalistes amateurs ou chevronnés, vous pouvez nous signaler les espèces intéressantes.
(Lièvre brun, hermine, faucon crécerelle, alouette des champs, chouette effraie, tarier pâle, lézard agile, triton lobé, couleuvre à collier, Gazé et criquet



Jachère © Lucile Corrêa-Bovet - Eco SigNature



Prairie extensive et culture traversées par des chevreuils
© Briséis Castella – Eco SigNature



Faucon crécerelle sur une molène dans une jachère © Briséis Castella – Eco SigNature

Lucile Corrêa-Bovet et Briséis Castella, bureau Eco SigNature, info@eco-signature.ch, www.eco-signature.ch

Rappel aux propriétaires de terrain



Afin que soit combattue la propagation du chardon des champs (*Cirsium arvense*), les foyers de cette adventice doivent être éliminés avant la formation des graines.

RSF 912.5.113

à Autigny

Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym

Circuit (avec tapis de course, jump)

(Cours ou en individuel)



Cours Bébés nageurs

Chambres d'hôtes

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité

Lucien & Dominique Haller Sobritz

Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



Fromagerie ONNENS

Cédric Donzallaz

Rte des Moilles 8

1756 Onnens

026/470.12.23

cedric.donzallaz@hotmail.com

Gruyère AOP

Grand Clos

Fondue

Crème Double

Sérac

Plateaux de fromages

Horaires d'Ouverture :

Lundi 8h-11h 17h-19h

Mardi 8h-11h Fermé

Me-Je-Ve 8h-11h 17h-19h

Samedi 8h-11h30 17h-19h

Dimanche 8h-11h 17h-19h



Andrey group, votre fidèle partenaire dans le canton de Fribourg pour des transports en tout genre. Une équipe dynamique de plus de 150 collaborateurs qui est disponible pour répondre à vos diverses demandes.

Notre offre est très variée, service de bennes, transport de béton, bennes basculantes, transports spéciaux, service de grue, autogrues, etc...

Nous sommes également une entreprise spécialisée dans le domaine du traitement des déchets recyclables, le déblaiement de la neige et l'entretien des routes.

Andrey group s'occupe aussi de l'organisation de vos voyages en Suisse et à l'étranger ainsi de vos excursions au moyen de cars de luxe.



Nous nous réjouissons de votre demande d'offre sans engagement bien sûr! La philosophie d'entreprise de 'Andrey Group' se résume en quelques mots: notre but est de conseiller et servir notre clientèle avec professionnalisme et compétence afin de la satisfaire.

www.andreygroup.ch Tél. 026 413 92 00

Le Mouret · St-Silvestre · Bulle · Broc
Tavel · Fribourg · Marly · Villars-sur-Glâne





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt au chevet de notre bien-être

Havre de paix et de ressourcement

Dans nos sociétés modernes et hyperactives, la forêt est appelée à contribuer de manière toujours plus significative à notre santé tant psychique que physique.

Une promenade en forêt a un impact positif sur la restauration et le bien-être psychologique, améliore l'humeur et l'attention. Plusieurs études démontrent qu'en prévention ou même sous forme thérapeutique, les bienfaits des arbres et de la forêt peuvent être mis au service de notre santé. La « sylvothérapie¹ », inspirée de la culture asiatique, est de plus en plus considérée par la médecine traditionnelle.

En ces temps troublés par la pandémie, la forêt apparaît comme un havre de paix. Elle nous accueille « à branches ouvertes », paisible, imperturbable ou presque. Elle nous prend « sous son feuillage », nous console, nous ressource et bien plus encore. C'est que ces arbres, souvent séculaires, invitent à un certain respect, une humilité toute naturelle ; eux qui ont été témoins de guerres et de hauts faits historiques. La forêt est un écosystème évoluant dans une autre dimension temporelle ; le temps s'y arrête, la réflexion ou la méditation occupe tout l'espace ; c'est apaisant.

La douceur du milieu forestier à l'abri des vents, ses températures plus clémentes hiver comme été, son ombrage naturel ou son humidité de l'air constante apportent bien-être à son visiteur. Sa robe de couleurs différentes au fil des saisons et ses puissants troncs jouent un rôle revitalisant sur notre psychisme.



Ce n'est pas pour rien si la médecine traditionnelle japonaise soigne certains maux par immersion dans ce milieu naturel. Le contact auprès d'arbres majestueux, entourés de verdure, nous aide à surmonter difficultés, apporte sérénité et confiance. Cette dimension du bien-être forestier prend toujours plus d'importance dans nos sociétés urbanisées, globalisées, stressées et émotionnellement épuisées.

L'important essor ces dernières années de l'école ou de groupes de jeux en forêt n'y est pas étranger. Le contact de l'enfant avec la nature est un atout important pour son développement et sa perception future de notre environnement. Vivre et expérimenter la forêt lui permettra de mieux la comprendre mais aussi plus tard, à l'âge adulte, de nouer un lien émotionnel empreint de souvenirs ou de sensations positives.



Ce pouvoir « thérapeutique » de la forêt, encore largement méconnu au sein de notre société, influencera la manière de façonner et d'entretenir les boisés urbains et périurbains. Le développement de la récréation, de l'éducation et du tourisme durable en forêt induit indirectement des bienfaits pour la santé. Dans ce sens, la promotion de forêts séduisantes, accueillantes et diversifiées contribue significativement au bien-être de notre société.

La mise en place d'une coopération intersectorielle entre propriétaires forestiers, exploitants et professionnels de tous horizons est un véritable défi d'avenir. La forêt de demain sera encore plus multifonctionnelle.

Le clic utile

<https://www.freizeitwald.ch/fr/visite-en-foret/sante/bienfaits-de-la-foret-pour-la-sante>

Hauterive, février 2022

*Frédéric Schneider,
chef du 1^{er} arrondissement forestier,
Service des forêts et de la nature*

¹Sylvothérapie : repose sur l'idée qu'être dans une forêt ou à proximité d'arbres a un effet bénéfique pour le bien-être et la santé (source : Wikipedia).

Photo : SFN, Illustration : Nikola Zaric

